

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 1

Séance du mardi 31 août 2010

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	3
Ouverture de la séance	9
Divers :	
1. Transmission des pouvoirs	9
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2010/16 et 2010/15	10
3. Décès de M. Armand Barman, ancien président du Conseil communal de Lausanne, ancien président du Grand Conseil vaudois	18
4. Décès de M ^{me} Lise Peters, députée au Grand Conseil, ancienne conseillère communale	18
Communications :	
1. Introduction d'un système de contrôle interne (SCI) – Augmentation du compte d'attente	10
2. Musée cantonal des beaux-arts et projet de pôle muséal sur le site de la Halle aux locomotives de la gare de Lausanne : ouverture d'un compte d'attente	11
3. Embargo sur les réponses aux interpellations	11
4. Centre lausannois d'aviron – Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de l'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments	11
5. Réfection du passage supérieur de l'avenue de Provence – Augmentation du plafond du compte d'attente	12
6. Bistrot social	13
7. Réponse à la résolution suite à l'interpellation de M. François Huguenet: «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable?».	14
8. Interpellation urgente de M ^{me} Isabelle Mayor et consorts: «Tunnel Saint-François, métro m3: prochain arrêt, Conseil communal, SVP!»	14
9. Augmentation de la subvention totale liée au préavis N ^o 2005/30	16
10. Retraite de M. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police.	16
11. Un nouveau commandant pour le Corps de police de Lausanne	17
Communiqué de presse :	
Les séances du Conseil communal de Lausanne diffusées sur Internet	19
Lettre :	
Démission du Conseil communal de M ^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.).	18

Question :

N° 86	Question N° 86 de M. Philippe Jacquat (M. Philippe Jacquat)	12
-------	---	----

Interpellations :

1.	«Préavis 2007/24 : renouvellement des logiciels de gestion des amendes d’ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans» (M. Jean-François Cachin). <i>Dépôt</i>	18
2.	«Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (M. Jean-François Cachin). <i>Dépôt</i>	18
3.	«La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au Canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007?» (M. Mathieu Blanc et consorts). <i>Dépôt</i>	18
	<i>Développement polycopié</i>	44
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin).	46

Motions :

1.	«Cautionnons... ce qui doit l’être» (M. Guy Gaudard). <i>Dépôt</i>	17
2.	«Pour l’acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2» (M. Yves-André Cavin et consorts) <i>Dépôt</i>	17

Postulats :

1.	«Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (M. François Huguenet). <i>Dépôt</i>	17
2.	«De l’éolien bon pour les paysages et la qualité de la vie!» (M ^{me} Natacha Litzistorf Spina). <i>Dépôt</i>	17

Questions orales	20
-----------------------------------	----

Préavis :

N° 2010/16	Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux)	26
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Claude Grin (Les Verts), rapportrice.	37
	<i>Discussion</i>	38
N° 2010/15	Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz-Gilliard» (Culture, Logement et Patrimoine)	
	<i>Reprise et fin de la discussion</i>	39
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice	39
	<i>Discussion</i>	40

Ordre du jour

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 août 2010 de 18 h 00 à 20 h 00

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R84. *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau.» (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.

R87. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable.» (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

R88. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

R89. *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

R90. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues». (SI). NICOLE GRIN.

R91. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

R94. *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R95. *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

R96. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours». (SPS);

Postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (SPS). BENOÎT BIÉLER.

R98. *Rapport-préavis N° 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

R99. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombre public ?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

R100. *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

R101. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne». (SPS). YVES FERRARI.

R103. *Rapport-préavis N° 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des Services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

R106. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, n'oublions pas la 3^e étape.» (EJE). EVELYNE KNECHT.

R108. *Rapport-préavis N° 2010/1*: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

R109. *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit». (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

R110. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts*: «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

R112. *Rapport-préavis N° 2009/64*: Réponse à la pétition de M^{me} Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

R113. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?» (Trx). ROLAND RAPAZ.

R115. *Rapport-préavis N° 2010/5*: «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

R116. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

R117. *Rapport-préavis N° 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information.» (AGF). COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

R118. *Préavis N° 2010/15*: Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz Gilliard». (CLP). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

R1. *Rapport-préavis N° 2010/2*: Réponse à deux motions, trois postulats et une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

R2. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

R3. *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts* (207 sign.): «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R4. *Rapport-préavis N° 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). JEAN TSCHOPP.

R5. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

R6. *Postulat de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: ««Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

R7. *Postulat de M. Maurice Calame et consorts*: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation.» (Trx). JEAN MEYLAN.

R8. *Préavis N° 2010/16*: Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment. (CLP, Trx). CLAUDE GRIN.

R9. *Préavis N° 2010/25*: Construction d'une chaufferie à la Step pour le développement du réseau de chauffage à distance. (SI). GUY GAUDARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI72. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (17^e/1.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI73. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal». (18^e/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI74. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer*: «Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre.» (18^e/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI75. *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés.» (19^e/29.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT37. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Culture: après les «pétouillages», les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10^e/2.2.10) [CLP/17.3.10]. DISCUSSION.*

INT38. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux». (11^e/16.2.10) [SPS/3.3.10]. DISCUSSION.*

INT39. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12^e/2.3.10) [CLP, SPS/31.3.10]. DISCUSSION.*

INT41. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10^e/2.2.10) [SI/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT42. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables.» (13^e/16.3.10) [SSE/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

INT45. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables ?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT46. *Interpellation de M^{me} Florence Germond* : «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne ?» (7^e/9.12.08) [AGF/28.4.10]. DISCUSSION.*

INT50. *Interpellation de M. Pierre Santschi* : «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9^e/19.1.10) [Trx/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT51. *Interpellation de M. Gilles Meystre* : «TSHM: HS HM? – Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs ?» (14^e/13.4.10) [EJE/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT52. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : «La «Police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3^e/6.10.09) [SPS]. DISCUSSION.*

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers». (15^e/27.4.10) [SPS/21.7.10]. DISCUSSION.*

INT2. *Interpellation de M^{me} Nicole Graber* : «A propos de l'influence de la 4^e révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011». (16^e/11.5.10) [SSE/23.6.10]. DISCUSSION.*

Prochaines séances : 14.9 (18 h 00, séance double), 28.9 (19 h 30), 12.10 (18 h 00, séance double), 9.11 (18 h 00, séance double), 23.11 (19 h 30), 7.12 (18 h 00, séance double) et 8.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :
Roland Rapaz

La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts* : «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.2.10 *Préavis N° 2009/66* : Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

2.2.10 *Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)* concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

16.2.10 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp* : «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

16.2.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet* : «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

2.3.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* : «De la micro-informatique sans macro-crédit ?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

2.3.10 *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

2.3.10 *Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

16.3.10 *Rapport-préavis N° 2010/9* : Accès à la formation postobligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). NICOLAS GILLARD.

16.3.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGT). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/11* : Avenue de Beau lieu – Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

13.04.10 *Rapport-préavis N° 2010/13* : Règlement pour la Municipalité. Révision partielle. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi : «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». (AGF). ROLAND OSTERMANN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts* : «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

13.04.10 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

13.04.10 *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne». (AGF). ANDRÉ MACH.

13.04.10 *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

11.05.10 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (SPS, SSE, EJE);

Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts: «Mendicité à Lausanne: pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain». (SPS, EJE, SSE);

Postulat de M. Jean Tschopp: «Situation des Roms à Lausanne: quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs?» (SPS, SSE, EJE);

Motion de M. Cédric Fracheboud demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne. (SPS, SSE, EJE). SERGE SEGURA.

1.6.10 *Rapport-préavis N° 2010/18*: Politique municipale en matière de vie nocturne: participation au PAct-Alcool cantonal, report, de 05 h 00 à 06 h 30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M^{me} Françoise Longchamp «invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes», au postulat de M^{me} Florence Germond «Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne», ainsi qu'au postulat de M^{me} Françoise Longchamp «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004.» (SPS, AGF, EJE). ELISABETH WERMELINGER.

1.6.10 *Préavis N° 2010/19*: Immeuble de la rue Curtat 14 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession du bâtiment en vue de sa rénovation. (CLP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxico-mane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

15.06.10 *Préavis N° 2010/22*: Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

15.06.10 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

15.06.10 *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

15.06.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

15.06.10 *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). FLORIAN RUF.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2010/23*: Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse aux motion, postulat et pétitions: Evelyne Knecht «Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos», Caroline Alvarez et consorts «Une ouverture étendue, des espaces de rencontres et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise», Sylvie Pagano-Studer «Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos», Carl Kyril Gossweiler «Pour affecter l'immeuble des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance», Carl Kyril Gossweiler «Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14». (CLP, Trx). EVELYNE KNECHT.

29.6.10 *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (Trx). FRANÇOISE LONGCHAMP.

29.6.10 *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts*: «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement!» (EJE). STÉPHANE MICHEL.

29.6.10 *Postulat de M. Alain Hubler* : « Et si on rétablissait la clause du besoin ? » (SPS). PIERRE SANTSCHI.

29.6.10 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

29.6.10 *Motion de Mme Rebecca Ruiz et consorts* : « Places d'apprentissage : atteindre les 5 % ». (AGF). ALAIN HUBLER.

29.6.10 *Motion de Mme Isabelle Truan* : « Densification urbaine, un tout ». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

29.6.10 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant ? » (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

29.6.10 *Postulat de Mme Nicole Graber* : « Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne ». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

29.6.10 *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ». (AGF). YVAN SALZMANN.

29.6.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL. » (AGF). NICOLAS GILLARD.

29.6.10 *Motion de M. David Payot* : « La sécurité est l'affaire du public. » (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

29.6.10 *Postulat de M. Cédric Fracheboud* : « Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité ! » (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

31.8.10 *Préavis N° 2010/26* : Plan partiel d'affectation au « Château Fallot ». Addenda au plan légalisé N° 713 du 23 janvier 2004. (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

31.8.10 *Préavis N° 2010/27* : Remplacement des modules d'ultrafiltration, du matériel de supervision et des automates programmables de l'usine de production d'eau potable de Lutry. (Trx). JEAN MEYLAN.

31.8.10 *Motion de Mme Evelyne Knecht* : « Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. » (AGF). EVELYNE KNECHT.

31.8.10 *Postulat de Mme Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

31.8.10 *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

31.8.10 *Postulat de M. David Payot* : « Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL : pour un débat complet ». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

31.8.10 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité. » (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

31.8.10 *Préavis N° 2010/28* : Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud. (CLP, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29* : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). NICOLE GRIN.

31.8.10 *Pétition de Mme Catherine Naouali et consort* : « Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes ». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Pétition de M. Carl K. Gossweiler* : « Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population. » (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

31.8.10 *Préavis N° 2010/30* : Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction d'un immeuble de 3 appartements sur la parcelle N° 1984 sise au chemin du Devin à Lausanne. Constitution d'un droit de superficie. (CLP, Trx). JACQUES PERNET.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de Mme Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

13.4.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « « la télé » : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu. » (14^e/13.4.10) [AGF]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. David Payot et consorts* : « Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit : quelques éclaircissements ». (16^e/11.5.10) [SSE]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Mathieu Blanc* : « Pour que le municipal en charge de la police veille à l'application

du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs.»
(16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?»
(16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

15.6.10 *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon*: «Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011». (18^e/15.6.10). DISCUSSION.

15.6.10 *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?»
(18^e/15.6.10). DISCUSSION.

29.6.10 *Interpellation de M. Johan Pain*: «Pour que la direction du Service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos.» (19^e/29.6.10) [SPS, AGF]. DISCUSSION.

29.6.10 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Quel engagement lausannois en faveur de la <Carte culture>?»
(19^e/29.6.10) [CLP]. DISCUSSION.

Séance

du mardi 31 août 2010

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, Susana Carreira, Ulrich Doepper, Nicolas Gillard, Philippe Jacquat, Gilles Meystre, Florian Ruf, Graziella Schaller Curiotto, Serge Segura.

Membres absents non excusés : M. Jean M'Poy.

Membres présents	89
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est 18 h 00, le quorum est atteint, veuillez prendre place. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une bonne rentrée pour celles et ceux qui ont pu prendre quelques vacances. Comme vous avez pu le constater, l'ordre du jour de notre Conseil est très chargé. C'est donc sans plus tarder que je passe au programme de la soirée.

Pour cette courte séance, je me propose de travailler de la manière suivante. Nous commencerons par les communications, puis les questions orales. Nous prendrons ensuite les urgences de la Municipalité et l'interpellation urgente accordée par le Bureau. Puis, selon l'heure, nous terminerons ou nous prendrons une ou deux interpellations ou les initiatives. Je vous rappelle que les invités nous attendent à 20 h 00, je souhaite donc clore cette séance quelques minutes avant.

Je passe au point A Opérations préliminaires avec les communications. Madame la secrétaire, vous avez la parole.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. Je vous lis l'extrait du procès-verbal de la passation des pouvoirs.

Transmission des pouvoirs

Ce jour, mardi six juillet deux mille dix à dix-huit heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2009-2010 et 2010-2011 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit Règlement, stipulant : *Le président [...] a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 54 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2009-2010 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 54 (législature 2006-2011), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2006, reliés par législatures jusqu'au N° 53, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2009-2010 :

Le président :	Yves-André CAVIN
Le 1 ^{er} vice-président :	Roland RAPAZ
Le 2 ^e vice-président :	Claude-Alain VOIBLET
Les scrutateurs :	Jacques-Etienne RASTORFER Marlène VOUTAT
Les scrutatrices suppléantes :	Graziella SCHALLER Nicole GRABER
La secrétaire :	Vanessa BENITEZ SANTOLI
Le secrétaire <i>ad interim</i> :	Frédéric TÉTAZ

Pour le Bureau de l'an 2010-2011 :

Le président :	Roland RAPAZ
Le 1 ^{er} vice-président :	Claude-Alain VOIBLET
La 2 ^e vice-présidente :	Marlène VOUTAT
Les scrutatrices :	Nicole GRABER Adozinda DA SILVA
Le scrutateur suppléant :	Jacques-Etienne RASTORFER
La scrutatrice suppléante :	Graziella SCHALLER
La secrétaire :	Vanessa BENITEZ SANTOLI

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/16 et 2010/15

Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 août 2010

Séance du Conseil communal du 31 août 2010

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité souhaite vous adresser la demande d'urgence suivante :

R8 Préavis N° 2010/16: Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment

Motif: Il importe de tenir le calendrier des travaux relatifs à cet ouvrage.

Par ailleurs, la Municipalité part du principe que, comme le veut le Règlement, la discussion ouverte à l'occasion de la dernière séance se poursuivra à propos de l'objet suivant :

R118 Préavis N° 2010/15: Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz-Gilliard».

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Introduction d'un système de contrôle interne (SCI) – Augmentation du compte d'attente

Communication

Lausanne, le 25 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 18 décembre 2007, un compte d'attente de Fr. 150'000.– était ouvert pour couvrir les coûts (consultants et informatique) d'une phase exploratoire concernant la possibilité de l'introduction d'un Système de contrôle interne.

Rappelons les objectifs principaux d'un SCI: garantir une gestion correcte et efficace, protéger les actifs, empêcher

ou détecter des fraudes et des erreurs, garantir l'exactitude et l'intégralité des enregistrements comptables, et garantir en temps utile des informations financières fiables.

Lors de l'ouverture du compte d'attente, seuls trois services pilotes étaient prévus pour cette première phase : un service commercialisé, un service purement communal, et un service mixte. Or, afin de couvrir tout l'éventail possible des cas de figure, un quatrième service pilote a été ajouté par la suite en tant que service transversal.

De plus, alors qu'il est acquis que le SCI, pas encore légalement obligatoire pour les collectivités publiques (contrairement aux grandes sociétés anonymes), le deviendra de manière quasi certaine lors de l'introduction du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes), la Municipalité souhaite aller au-delà des simples aspects obligatoires d'un SCI classique en y ajoutant un volet destiné aux recherches de gains d'efficacité et d'efficacité.

A ce jour, la méthodologie et les principes généraux ont été définis, un service a été analysé, un deuxième est en phase terminale et un troisième est en cours d'analyse.

Ainsi, compte tenu de l'ajout d'un quatrième service pilote et des différents volets de ce projet, il est nécessaire d'augmenter le compte d'attente de Fr. 100'000.– pour le porter à Fr. 250'000.–, cela afin de terminer cette première phase exploratoire de manière optimale et d'avoir tous les éléments nécessaires à la rédaction d'un préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 14 juin 2010.

Nous vous remercions, de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Musée cantonal des beaux-arts et projet de pôle muséal sur le site de la Halle aux locomotives de la gare de Lausanne : ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 25 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 28 avril 2010, la Municipalité a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 250'000.–. Ce dernier est destiné à financer des études approfondies sur le projet cité en titre. Ces études qui porteront sur les aspects urbanistiques et d'aménagement du territoire, environnementaux, patrimoniaux, de mobilité et d'accessibilité du site permettront de finaliser le cahier des charges du concours d'architecture. Le compte d'attente sera balancé dans le cadre d'une demande d'un crédit d'études qui sera présentée auprès de votre Conseil après les résultats du concours d'architecture.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 2 juin 2010, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Embargo sur les réponses aux interpellations

Communication

Lausanne, le 28 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de l'une de ses dernières séances, la Municipalité s'est penchée sur une demande du bureau du Conseil communal portant sur l'abandon de la mesure d'embargo («jusqu'à lecture publique en séance du Conseil communal») frappant les réponses municipales aux interpellations déposées par des membres de l'organe délibérant lausannois. Après avoir analysé les conséquences possibles de ce renoncement, elle a décidé de donner une suite positive à la requête qui lui était adressée.

La Municipalité a informé les Directions de l'Administration communale de sa décision. Compte tenu du fait que certaines réponses non encore traitées par votre Conseil ont

été adoptées avant la décision municipale de renoncer à la mesure d'embargo, la mesure ne déploiera toutefois ses effets que progressivement.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Centre lausannois d'aviron – Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de l'amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments

Communication

Lausanne, le 2 juillet 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Inauguré en 1976, le centre lausannois d'aviron, sis à Vidy, à proximité du port de petite batellerie, comprend des hangars à bateaux, des vestiaires-douches, une salle de théorie, des locaux de service et un bassin à ramer.

Construits pour un usage estival, ces bâtiments ne disposent d'aucune isolation thermique. Or, actuellement, au vu de l'évolution de l'aviron et du haut niveau atteint par les clubs lausannois (Rowing Club Lausanne et Lausanne-Sports Aviron), les locaux sont utilisés toute l'année. Il en résulte, outre un gaspillage énergétique, la formation, sur les parois, de condensation, générant des moisissures et de la rouille.

Si, à l'évidence, une adaptation de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments paraît nécessaire, la nature exacte des travaux à entreprendre, ainsi que leurs coûts, doivent encore être déterminés. C'est pourquoi, il convient d'entreprendre une étude à ce sujet et, pour ce faire, de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisés.

Dans sa séance du 12 mai 2010, la Municipalité a autorisé la Direction de la sécurité publique et des sports à ouvrir un compte d'attente de Fr. 50'000.– pour conduire ces études. L'attribution du mandat d'ingénieur civil se fera par une procédure sur invitations, pilotée par le Service d'architecture. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera ultérieurement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 19 mai 2010.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Réfection du passage supérieur de l'avenue de Provence – Augmentation du plafond du compte d'attente

Communication

Lausanne, le 8 juillet 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 8 juillet 2009, la Municipalité décidait d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 40'000.– destiné à financer les mandats d'ingénieurs spécialisés chargés de l'étude de remise en état de l'ouvrage cité en titre, la consolidation du devis des travaux et l'assistance au maître d'ouvrage pour l'élaboration de l'appel d'offres, les travaux étant planifiés à l'été 2011.

Ayant appris en mai 2010 que les tl procéderaient à la fermeture temporaire de la ligne du TSOL (m1) du 12 juillet au 13 août 2010 pour effectuer des travaux de maintenance sur les voies, le Service des routes et de la mobilité a décidé d'avancer une partie des travaux à cet été afin de réaliser des économies en évitant la dépose et la repose répétées de la ligne de contact lors de chaque intervention nocturne (8 × Fr. 22'000.– + Fr. 15'000.– d'échafaudages, soit un total d'environ Fr. 200'000.–. En outre, l'opportunité offerte par la fermeture temporaire de la ligne du TSOL permet d'effectuer les travaux de réfection de l'ouvrage de jour, évitant ainsi les nuisances sonores pour les riverains durant la nuit et les inévitables majorations salariales pour travail de nuit. Elle permet également de raccourcir la durée des travaux.

Dans l'urgence, la Commission des finances ne pouvant plus être saisie, la sous-commission des finances chargée de la Direction des travaux (M^{me} Grin et M. Tschopp) ont donné leur accord pour l'augmentation du plafond du compte d'attente de Fr. 40'000.– à Fr. 240'000.–, pour permettre le financement de ces travaux avant l'octroi du crédit d'ouvrage qui sera demandé par voie de préavis au mois de septembre prochain. Comme à l'accoutumée, ce compte d'attente sera balancé dans le préavis annoncé.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Question N° 86 de M. Philippe Jacquat

Le championnat du monde de football a maintenant débuté. Peu auparavant, plusieurs équipes qualifiées pour cet événement sportif se sont entraînées en Suisse ou dans la région, en particulier la Corée du Nord et le Paraguay. D'après certaines informations relayées par la presse, une rencontre entre ces deux équipes était envisagée à Lausanne.

1. *La Municipalité peut-elle confirmer cette information et, si elle a bien été approchée par un organisateur, pour quelle raison l'événement n'a-t-il pas eu lieu ?*
2. *Est-ce que le coût de location des infrastructures était trop élevé ?*
3. *Est-ce que le problème du prix potentiel des billets a joué un rôle ?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 19 juillet 2010

Depuis de nombreuses années, Lausanne et sa région servent de cadre à des stages d'équipes nationales lors de leur préparation à des événements majeurs. Lors de ces stages, les équipes s'entraînent soit seules, soit avec des équipes locales, voire d'autres équipes nationales. Ainsi, lors de la préparation du précédent «Mundial», qui s'est tenu en 2006 en Allemagne, l'équipe d'Italie rencontra, au Stade olympique de la Pontaise, celle d'Ukraine. En 2009, dans le cadre de leur préparation commune au Mundial 2010, l'équipe du Portugal s'opposa à celle de la République sud-africaine. Par contre, lors de l'Euro 2008, alors que Lausanne était le camp de base de l'équipe des Pays-Bas et que les entraînements ouverts au public accueillirent une foule immense au Stade olympique de la Pontaise, aucun match ne fut organisé. Il est à noter que l'équipe nationale des Pays-Bas a fait de Lausanne l'un de ses sites d'entraînement de prédilection.

Ces rencontres entre équipes nationales, hors du cadre usuel des différents championnats internationaux et de leurs phases éliminatoires, sont souvent le fait, hormis pour les équipes très prestigieuses, d'organisateur d'événements indépendants des fédérations nationales. Chaque année, notre ville, plus particulièrement le Service des sports, reçoit des demandes pour l'organisation de telles rencontres. Parfois, il ne s'agit que de prendre une option pour une date et un terrain, parfois la réservation est faite, mais, au dernier moment, le match, pour une raison ou une autre, n'a pas lieu. Relevons que, très souvent, les organisateurs de telles rencontres démarchent plusieurs villes simultanément et retiennent l'une ou l'autre, selon des critères variables (distance depuis le camp d'entraînement, taille du stade, heures possibles du match, présence d'une communauté nationale plus ou moins importante, etc.).

Quant aux coûts de ces rencontres, ils varient selon l'importance des équipes en cause et en fonction du stade concerné, du dispositif de sécurité à mettre en place, des

besoins annexes, etc. Le prix des billets varie donc également. Parfois gratuits, ils peuvent s'élever à plus d'une centaine de francs (Italie-Ukraine, par exemple).

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. *La Municipalité peut-elle confirmer cette information et, si elle a bien été approchée par un organisateur, pour quelle raison l'événement n'a-t-il pas eu lieu ?*

La Municipalité, plus précisément, la Direction de la sécurité publique et des sports, a été contactée par un organisateur d'événements sportifs, afin de savoir s'il était possible d'organiser, à Lausanne, une rencontre de football entre les équipes de la République populaire démocratique de Corée et du Paraguay. Malheureusement, le délai, entre le moment de ce contact et la date voulue pour la tenue de cet événement, étant inférieur à une semaine, il n'était pas possible, pour des raisons techniques, organisationnelles et sécuritaires, d'y répondre favorablement. A titre d'exemple, pour le Service des sports, pour ne citer que l'un des nombreux services de l'Administration concernés par une telle rencontre, l'organisation de ce match de football aurait signifié l'annulation et le déplacement de plusieurs entraînements de nombreux clubs locaux, voire régionaux, principalement de juniors, sans être sûr que l'information parvienne à toutes les personnes concernées. De plus, cette manifestation aurait exigé la mise aux normes internationales des installations désirées, ainsi que la mise à disposition de matériel et de personnel.

2. *Est-ce que le coût de location des infrastructures était trop élevé ?*

3. *Est-ce que le problème du prix potentiel des billets a joué un rôle ?*

Le coût de location des infrastructures souhaitées n'a joué aucun rôle dans l'annulation de ce projet de match de football. Il en va de même du prix des billets. Seul le délai trop court entre la demande et la tenue de l'événement a fait renoncer à ce projet.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Bistrot social

Communication

Lausanne, le 16 août 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour donner suite à une résolution du Conseil communal du 1^{er} juillet 2008 souhaitant que la Municipalité « présente

rapidement un préavis décrivant le futur bistrot social », la Municipalité avait présenté, en janvier 2009, le préavis 2009/3 *Améliorations du dispositif toxicomanie*. Dans le cadre des travaux de la commission chargée d'examiner ce préavis, il était apparu que plusieurs conseillers souhaitaient disposer, avant tout, d'une vision d'ensemble de la politique communale en matière de drogue, et notamment de la réponse de la Municipalité au postulat Françoise Longchamp et consorts *Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxico-mane et marginalisée* et au postulat Stéphane Michel *Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes* (même si ces postulats étaient postérieurs à la résolution précitée). La Municipalité a alors accepté de retirer le préavis 2009/3 pour présenter, en mai 2010, un rapport-préavis 2009/3 bis, *Politique communale en matière de drogue*.

Elle présentait ainsi un Plan directeur, des objectifs actualisés et diverses mesures concrètes – dont un bistrot social. Mais ce dernier était clairement présenté comme un projet pilote de deux ans, projet dont le porteur était encore à désigner.

Depuis lors, la Municipalité a poursuivi ses travaux et consultations. Il apparaît aujourd'hui que la solution la plus adéquate est de confier le projet à la Fondation Les Oliviers, laquelle travaillerait en étroite collaboration avec la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme et la division d'Abus de substances du CHUV. Pour mémoire en effet, le bistrot social devra fonctionner comme lieu d'accueil de jour – aujourd'hui inexistant – des personnes fréquentant régulièrement les places de Lausanne pour consommer de l'alcool¹ et l'on dispose aujourd'hui d'informations très complètes sur ce public².

Dès lors que le projet serait confié à des organismes actuellement mandataires du DSAS, il devra naturellement être soumis aux Autorités et commissions compétentes de l'Etat de Vaud, notamment le Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA) et la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSA). Si ces instances professionnelles et scientifiques transmettent un préavis positif au Conseil d'Etat, ce dernier pourra solliciter l'un des fonds dont il dispose pour de telles expériences pilotes (Fonds de réserve de la dîme de l'alcool ou Fonds de prévention et de lutte contre les addictions).

La Municipalité proposera donc le retrait des conclusions financières du rapport-préavis 2009/13 bis concernant le bistrot social, tout en maintenant les autres conclusions.

¹Le bistrot social devrait fonctionner selon le principe qui, jusqu'à présent, n'a jamais fait l'objet de controverse, de la terrasse ouverte durant les hivers 2006, 2007 et 2008 : on n'y vend pas d'alcool, mais les usagers peuvent apporter des boissons alcoolisées et les consommer dans les limites admises par la Loi sur les auberges et débits de boissons.

²Voir *Consommation d'alcool dans l'espace public: Etude de terrain auprès des personnes marginalisées de Lausanne et Yverdan-les-Bains*, rapport de recherche N° 47, janvier 2010, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), entretiens menés avec 86 usagers des places de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon, du 10 juillet au 30 octobre 2008.

Ainsi la Municipalité souhaite-t-elle non seulement confier la gestion de l'expérience pilote du bistrot social à des institutions dont l'expertise est reconnue, mais également reporter la décision relative à une participation financière de la Ville de Lausanne au moment où l'on disposera des résultats de l'expérience pilote. Cette approche est conforme au principe de subsidiarité fixé dans le cadre du rapport-préavis 2005/51 *Politique sociale communale*.

Pour autant, la collaboration de l'unité socio-éducative de terrain au projet est maintenue (dans le cadre du budget actuel), de même que les diverses initiatives tendant à renforcer la collaboration des institutions engagées dans la réduction des risques liés à l'abus de psychotropes et des institutions actives dans les domaines de la thérapie et de la réinsertion.

La Municipalité espère que la commission ad hoc pourra se déterminer bientôt sur les objectifs et mesures proposées par le rapport-préavis 2009/3 *bis*, Elle se tiendra à disposition pour toute question en lien avec ce qui précède.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Réponse à la résolution suite à l'interpellation de M. François Huguenet : «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable?»

Communication

Lausanne, le 16 août 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Se référant à la résolution adoptée par votre Conseil en date du 16 mars 2010, sur proposition de M. François Huguenet, suite à l'adoption de la réponse qu'elle a donnée à son interpellation «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable?», la Municipalité relève avec satisfaction que les orientations souhaitées rejoignent les motifs qui l'ont amenée à engager le projet de modification du Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Dès lors, elle vous informe, conformément à l'art. 68. RCCL, qu'elle en tiendra compte dans le cadre précité.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Tunnel Saint-François, métro m3 : prochain arrêt, Conseil communal, SVP!»

Communication

Lausanne, le 30 juillet 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 novembre 2009, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulée «Tunnel Saint-François, métro m3 : prochain arrêt Conseil communal SVP!», le Conseil communal a adopté les résolutions reprises ci-dessous. La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote desdites résolutions.

1^{re} résolution de M^{me} Isabelle Mayor

1. «*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accorde un poids prépondérant aux critères suivants dans l'étude et la comparaison des variantes: mise en cohérence avec les objectifs du PALM notamment au niveau du transfert modal des TIM vers les TP et les mobilités douces (hors ceux déjà atteints par le m2), compatibilité avec les tracés vers l'est ou le nord, requalification des espaces publics, mesures volontaristes de régulation du trafic ainsi que de stationnement, rapport d'efficacité entre la densité (emploi & habitants desservis) et les coûts, énergie grise.*»

Réponse de la Municipalité

Concernant l'information relative à l'outil d'aide à la décision pour le choix entre les variantes du projet «Axes forts Nord», la Municipalité rappelle qu'elle a présenté cette démarche dans le cadre de la Commission de politique régionale du Conseil communal en date du 25 février 2010. A cette occasion, elle a répondu à l'ensemble des questions et interrogations des commissaires. Toutefois, la Municipalité donne ci-dessous la synthèse de ce qu'elle avait présenté de manière détaillée lors de ladite séance.

L'objectif consiste à étudier les trois variantes de tracés «Axes forts Nord» et leurs sous-variantes :

**Augmentation de la subvention totale
liée au préavis N° 2005/30**

Communication

Lausanne, le 30 juillet 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par décision du 30 août 2005, votre Conseil a adopté le préavis 2005/30 «*projet de construction d'un bâtiment comprenant six logements subventionnés et un centre d'hébergement sis au chemin du Vallon 17-19 – chemin de Montmeillan 4-6*».

Au terme de ce préavis, votre Conseil a notamment autorisé la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière une subvention communale dégressive pendant 15 ans totalisant Fr. 146'187.–.

Le prix de cette opération, selon le décompte final, ayant dépassé de Fr. 68'048.–, pour se fixer à Fr. 1'558'317.–, coût prévu pour la construction des six logements subventionnés, il en résulte une augmentation totale de la subvention dégressive par la Commune de Fr. 9657.–.

Le Conseil d'Etat a informé la Municipalité qu'il a d'ores et déjà admis cette majoration et souhaite, comme dans toutes les opérations identiques, que Canton et Commune partagent à parts égales les aides au logement.

Aussi, la Municipalité prie votre Conseil de prendre connaissance de l'augmentation totale de Fr. 9657.– de la subvention votée le 30 août 2005.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Jérôme Gasser

**Retraite de M. Gérald Hagenlocher,
commandant du Corps de police**

Communication

Lausanne, le 25 août 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ayant fait valoir ses droits à la retraite, le colonel Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police depuis le 1^{er} juillet 1994, quittera ses fonctions le 30 avril 2011.

Entré au Corps de police le 1^{er} janvier 1978 en qualité de lieutenant, M. Gérald Hagenlocher a tout d'abord assuré le commandement d'une section de Police-secours, avant d'être désigné, à compter du 1^{er} janvier 1982, en qualité d'adjoint du commandant de police d'alors. S'étant vu confier, à

partir du 1^{er} février 1984, la responsabilité de l'Office de contrôle du stationnement et des postes de quartier, il a été appelé à assumer, parallèlement, dès le 1^{er} novembre 1984, la tâche de remplaçant du commandant, avec le grade de capitaine. C'est à ce grade qu'il a assuré, du 14 juin 1993 au 30 juin 1994, la conduite de la police judiciaire municipale.

Promu major lors de sa nomination en qualité de commandant de police, l'intéressé a été élevé au grade de lieutenant-colonel le 1^{er} janvier 2000, puis au grade de colonel le 1^{er} janvier 2006.

Doté d'une autorité naturelle, Gérald Hagenlocher a dirigé le Corps de police de Lausanne avec rigueur, mais aussi avec bienveillance. Homme de dialogue, il a su, en s'assurant les partenariats nécessaires, concevoir et mettre en œuvre les réformes indispensables. Cheville ouvrière de l'élaboration et de la mise en pratique du concept de police de proximité, il a aussi été à la base du développement et de l'amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police. Grâce à ces deux concepts, la police s'est rapprochée de la population.

Absolument convaincu de la place centrale que la formation occupe dans un métier aussi particulier que celui de policier, Gérald Hagenlocher a sans cesse œuvré pour assurer l'amélioration constante de la qualité de celle-ci. A ce titre, il a donné de nombreux cours à l'Institut suisse de police et a dirigé l'Ecole des polices municipales vaudoises.

Suite au grave accident chimique survenu à la gare de Lausanne en 1994, il a développé un nouveau plan d'intervention en cas de catastrophe, le plan DIAM (directives en cas d'accidents majeurs).

Il a également été à l'origine du nouveau statut des policiers/ères, récemment accepté par la Municipalité et le Conseil communal. Ce statut, non seulement améliore les conditions de travail, mais aussi revalorise le métier même de policier.

C'est ainsi qu'il peut laisser à son successeur un service totalement remanié, apte à répondre aux besoins actuels, capable d'adaptation rapide à des circonstances nouvelles, dans un monde en perpétuelle évolution.

Pour la très haute qualité de son engagement au service de la collectivité lausannoise, la Municipalité lui exprime sa grande reconnaissance et forme ses meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Un nouveau commandant pour le Corps de police de Lausanne

Communication

Lausanne, le 25 août 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 18 août 2010, la Municipalité a nommé le lieutenant-colonel Pierre-Alain Raémy comme nouveau commandant du Corps de police de Lausanne et lui a attribué le grade de colonel. Il succédera au colonel Gérard Hagenlocher le 1^{er} mai 2011.

Titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un diplôme postgrade en administration publique de l'Université de Lausanne et d'une maîtrise en philosophie (éthique appliquée) de l'Université de Sherbrooke (Canada), le lieutenant-colonel Pierre-Alain Raémy a une très large expérience du monde policier et une excellente connaissance de la ville de Lausanne. Il a été engagé au Corps de police lausannois en 1985 comme officier d'état-major et y a accompli toute sa carrière, hormis un stage de trois mois à New Scotland Yard. Il a collaboré à la police judiciaire et à Police-secours, dont il a dirigé une section. Depuis 1988, il fait partie de l'état-major. De 1991 à 1998, il a dirigé la subdivision «Informatique et télécommunication». Dès 1998, il est commandant remplaçant et chef de l'état-major.

Au cours de cette longue collaboration, le futur commandant a acquis une grande connaissance du monde policier tant au niveau technique, opérationnel que stratégique. Doté d'un bon sens de l'écoute et d'un esprit synthétique aigu, il a la confiance tant des personnes qui lui sont subordonnées que de ses supérieurs.

Homme loyal, fiable, exigeant vis-à-vis de lui-même et des autres, il a su mener à bien des projets d'envergure tels que, par exemple, l'informatisation complète du Corps de police et la démarche éthique. En effet, avec le commandant Gérard Hagenlocher, il a été la cheville ouvrière de ce vaste projet d'introspection et de modernisation du Corps de police de Lausanne au travers de l'éthique et de la déontologie. La Police municipale dispose aujourd'hui de tous les instruments – commissions d'éthique et de déontologie, charte des valeurs et code déontologique, formations diverses – pour, sans cesse, améliorer les prestations du plus grand service de la Ville (580 collaborateurs/trices, dont 430 policiers/ères). Cette démarche novatrice a reçu des prix tant au niveau national qu'international.

Homme sachant marier consensus et prise de décision ainsi que doté d'un véritable sens du service public, il a les qualités pour exercer cette nouvelle fonction exigeante et exposée. La Municipalité est heureuse de lui confier cette importante responsabilité.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Postulat de M. François Huguenet : « Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants! »

Dépôt

Lausanne, le 12 août 2010

(Signé) *François Huguenet*

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « De l'éolien bon pour les paysages et la qualité de la vie ! »

Dépôt

Lausanne, le 31 août 2010

(Signé) *Natacha Litzistorf Spina*

Motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être »

Dépôt

Lausanne, le 16 août 2010

(Signé) *Guy Gaudard*

Motion de M. Yves-André Cavin et consorts : « Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 »

Dépôt

Lausanne, le 26 juillet 2010

(Signé) *Yves-André Cavin et 13 cosignataires*

Interpellation de M. Jean-François Cachin :
«**Préavis 2007/24 : renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans**»

Dépôt

Lausanne, le 16 août 2010

(Signé) *Jean-François Cachin*

Interpellation de M. Jean-François Cachin :
«**Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville ?**»

Dépôt

Lausanne, le 16 août 2010

(Signé) *Jean-François Cachin*

Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts :
«**La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au Canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007?**»

Dépôt

Lausanne, le 26 août 2010

(Signé) *Mathieu Blanc, Françoise Longchamp, Axel Marion*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, elle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

M. Roland Rapaz, président : – Merci, Madame la secrétaire. J'ai aussi quelques communications à vous faire. M. Olivier Français, directeur des Travaux, est occupé ailleurs et nous prie d'excuser son absence.

Décès de M. Armand Barman, ancien président du Conseil communal de Lausanne, ancien président du Grand Conseil vaudois

Le président : – Nous avons appris le décès, le 10 juillet dernier, de M. Armand Barman, membre du Conseil com-

munal de 1958 à 1978. Il y a participé dans les rangs du Parti chrétien-social, puis a été député dans les rangs du Parti démocrate-chrétien. Il a présidé notre Conseil en 1962 et le Grand Conseil en 1978. Reconnu comme centriste par ses pairs, il était fortement engagé auprès des Valaisans de notre ville. Le Conseil communal présente à sa famille et à ses proches l'expression de ses condoléances et toute sa sympathie.

Décès de M^{me} Lise Peters, députée au Grand Conseil, ancienne conseillère communale

Le président : – Nous avons également la tristesse d'apprendre le décès tout récent de M^{me} Lise Peters, mère de notre collègue et camarade Solange Peters. M^{me} Lise Peters a siégé au Conseil communal de notre ville de 1986 à 1998, puis au Grand Conseil, qu'elle n'a quitté que quelques jours avant son décès. Tous reconnaissent à M^{me} Lise Peters un engagement fidèle et intense, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'enseignement, où j'ai eu la chance de la côtoyer. Active, rigoureuse dans son approche des dossiers et écoutée, M^{me} Lise Peters est à l'origine de plusieurs progrès législatifs dans les domaines qui lui étaient chers.

Chère Solange, nous sommes certains que tu es riche d'un très bel héritage et que tu le mets au service de la communauté. Nous partageons ta peine, celle de ta famille. Nous t'assurons de la sympathie de notre Conseil.

Pour marquer notre sympathie envers notre collègue et pour honorer les défunts, je vous invite à vous lever et à observer un moment de respectueux silence.

Je vous prie de reprendre place. Merci.

M. Roland Rapaz, président : – Nous avons également reçu la lettre de démission suivante. Je vous la lis.

Démission du Conseil communal de M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.)

Lettre

Sylvie Favre Truffer
Maupas 59a
1004 Lausanne
mathieu.sylvie@bluewin.ch

Ville de Lausanne
Monsieur Roland Rapaz
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville – Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 août 2010

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous annonce avec regret ma démission du Conseil communal. Les journées n'étant pas extensibles, mon emploi du temps bien rempli même sans les activités du Conseil, je prends la sage décision de renoncer à mon mandat de conseillère communale à partir de ce jour.

J'ai beaucoup apprécié ces quelques années passées au service de la Ville de Lausanne. Cette activité au sein d'une collectivité publique fut une expérience enrichissante. Le travail que mène chaque conseiller, conseillère communal-e est essentiel ; malgré les différences politiques, chacun a à cœur de défendre les intérêts de Lausanne et j'ai apprécié cet aspect du Conseil. Je suivrai avec intérêt la suite des projets qui me tenaient à cœur. Je continuerai, j'espère, par d'autres moyens, à participer à l'avenir de notre Ville, en particulier urbanistique.

Je vous souhaite une excellente année de présidence, des épaules solides pour affronter cette année électorale et je souhaite à mes collègues une année pleine de succès et des débats intéressants.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

(Signé) *Sylvie Favre*

Copie : Solange Peters, cheffe du groupe PS du Conseil

Le président : – M^{me} Sylvie Favre est entrée au Conseil en septembre 2000, voilà donc dix ans. Nous remercions sincèrement M^{me} Sylvie Favre pour sa présence, ses apports en commission et ses interventions, particulièrement dans les domaines qui lui sont chers : la vie dans les quartiers, la place de l'homme et la beauté dans la ville. Nous savons qu'elle continuera de s'activer en d'autres lieux pour notre ville, et nous lui souhaitons toute bonne route.

Les séances du Conseil communal de Lausanne diffusées sur Internet

Communiqué de presse

Lausanne, le 27 août 2010

Dès cette rentrée, les séances du Conseil communal seront diffusées en direct et en différé sur internet. L'internaute pourra suivre les débats liés à un seul objet, les séances filmées du Conseil étant chapitrées. Autre nouveauté, l'ensemble des documents traité par le législatif lausannois est désormais accessible au public.

Dès mardi 31 août 2010, il sera possible de suivre les séances du Conseil communal sur Internet, en direct et en

différé à l'adresse suivante : www.lausanne.ch/cc_videos. Les séances en différé sont chapitrées, c'est-à-dire qu'il est possible de ne visionner que le point à l'ordre du jour désiré.

Autre nouveauté, l'ordre du jour du Conseil est dorénavant indexé. Cela signifie que les documents du Conseil sont maintenant accessibles au public par un simple clic de souris. L'ordre du jour se trouve à l'adresse : www.lausanne.ch/conseil.

Ayant lieu au premier étage de l'Hôtel de Ville, les séances du Conseil communal de Lausanne sont publiques. Les séances débutent les mardis de séance à 18 h 00 ou à 19 h 30. La prochaine séance a lieu mardi 31 août 2010 ; le calendrier des séances et les horaires sont aussi disponibles sur Internet.

On peut également noter que depuis l'automne dernier, les séances du Conseil communal sont diffusées sur le canal de service du télé-réseau lausannois, dit « canal info météo » (fréquence 711.25 MHz). En direct les mardis soir de séance, puis en rediffusion le mercredi à 19 h 00, le jeudi à 20 h 00 et le dimanche à 9 h 00.

Informations complémentaires sur
www.lausanne.ch/conseil

Le Conseil communal de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Roland Rapaz, président du Conseil communal, tél. 021 315 21 01**
- **Vanessa Benitez Santoli, secrétaire du Conseil communal, tél. 021 315 21 01**

Le président : – Nous avons envoyé un communiqué signé du Bureau du Conseil communal, informant la presse et, par la presse, la population, que celle-ci pourra suivre dès ce jour les séances du Conseil communal sur Internet, en direct et en différé. Les lectures en différé sont chapitrées, ce qui permet à chaque habitant qui nous suivra de reprendre certains points, selon son choix.

Vous avez également remarqué que vous pouvez maintenant consulter sur Internet l'ordre du jour du Conseil communal indexé.

Nous espérons que ces nouveautés conféreront plus de transparence à nos travaux pour la population.

Le président : – J'ai encore une recommandation et une information à votre intention. La recommandation concerne vos cartes électroniques. L'année passée, nous avons vécu quelques incidents parce que les cartes étaient insuffisamment introduites ou l'étaient à l'envers, ou que certains confondaient leur carte de conseiller communal et celle de

député. Soyez vigilants, introduisez bien votre carte, sinon vous êtes considérés comme absents et vos votes ne sont pas valables.

A la fin de notre séance, vous êtes attendus au Théâtre de l'Arsec, à la route de Genève, pour la traditionnelle réception présidentielle. Vous pouvez vous y rendre à pied ou en voiture. Vous pourrez vous parquer sur les places jaunes du niveau SI Pompiers, à l'entrée du niveau inférieur du pont Chauderon, et plus bas, sur les places de l'ERACOM, sous le bâtiment. Il y aura certainement encore des places le long de la route de Genève. Certains parmi vous ne m'ont pas renvoyé leur coupon-réponse, mais qu'ils ne s'inquiètent pas, ils me feront plaisir en se joignant à nous. Les membres de la presse ici présents sont également les bienvenus.

Nous passons à l'ordre du jour, en commençant avec les questions. J'accorde deux questions orales par groupe.

Questions orales

Question

M^{me} Isabelle Truan (LE): – Ma question s'adresse à M^{me} la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, ou éventuellement à M. le syndic. Comme vous le savez, la votation sur Métamorphose s'est soldée par un 44 % de votes contre ce projet. Compte tenu de ce résultat serré, la Municipalité a fait savoir publiquement et devant ce Conseil qu'elle ferait le nécessaire pour que les voix des opposants soient prises en compte dans le processus de mise au point des projets. La Municipalité a lancé récemment un concours d'urbanisme pour l'écoquartier de la Pontaise. Elle a désigné un jury composé de trente-trois personnes, dont deux municipaux, des fonctionnaires et des professionnels. Or je constate que dans ce jury ne figure aucun membre du comité d'initiative ni de son comité de soutien, dont plusieurs conseillers communaux, ici présents, étaient membres.

Est-ce de cette manière que la Municipalité conçoit la démarche participative? Subséquemment, peut-on savoir pour quelles raisons les opposants ont été écartés de cette procédure? D'autant plus que dans un jury composé de trente-trois membres, il y avait largement la place pour quelques représentants des initiants sans que le choix majoritaire soit remis en cause.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – La Municipalité n'a nullement l'intention d'écarter ni les opposants ni les habitants de la procédure de démarche participative sur l'écoquartier. Le jury d'un concours est quelque chose de particulier. C'était un concours SIA, avec des règles très strictes.

Cela nécessite un certain nombre de personnes, plus de professionnels que de non-professionnels, des membres de l'Administration et des personnes extérieures à celle-ci. Je précise d'ailleurs à M^{me} Truan que dans ce jury siégeaient des personnes représentant divers milieux, qui n'étaient ni l'Administration, ni les milieux de l'urbanisme ou des architectes, en particulier parmi les non-professionnels.

Dans le cahier des charges de ce concours, la prise en compte de la démarche participative en tant que telle a été un des critères importants sur la base desquels le jury a eu à se prononcer. C'est dans la suite de ce concours, une fois que le lauréat sera choisi, qu'il y aura une part importante des habitants, opposants ou non. D'ailleurs, la Municipalité a l'intention d'entendre aussi les personnes qui ne s'opposent pas. M^{me} Truan parle de quarante et quelques pourcents d'opposants, je parle de soixante et quelques pourcents de Lausannois – 56%, pardon – qui ont donné leur soutien à ce projet. A mon avis, ce n'est pas un résultat serré, mais cela n'a pas d'importance, la Municipalité a l'intention de donner une place à chacun dans la suite de cette démarche. Dans le cadre du groupe consultatif d'accompagnement et de suivi (GCAS), que ce Conseil a voulu, les opposants auront aussi l'occasion de se prononcer. Cette séance aura lieu tout bientôt et je préfère que ce soit M. Pidoux, qui est le président de ce groupe consultatif, qui vous donne des précisions sur la manière dont les choses vont se dérouler d'ici une semaine.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Oui, je vous confirme qu'un groupe a été constitué. Il est composé à la fois d'un groupe d'habitants et de ce groupe consultatif d'accompagnement et de suivi de la démarche Métamorphose. Cet ensemble a reçu une lettre d'invitation à une séance qui aura lieu toute la soirée du mercredi 8 septembre. Au cours de cette séance, ce groupe élargi, habitants plus GCAS, pourra prendre connaissance des projets, des déterminations du jury et commencer à travailler pour donner ce qui est stipulé aussi par le règlement du concours, c'est-à-dire un préavis qui sera transmis à la Municipalité.

M^{me} Truan ayant décidé à titre personnel de ne plus faire partie de ce groupe, elle n'a sans doute pas reçu cette invitation. Mais je ne doute pas que les membres de son parti ou de son groupe qui l'ont remplacée l'ont reçue et se feront un devoir de participer à cette séance.

Question

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Vous le savez, on votera le 26 septembre sur une initiative qui demande la suppression de l'impôt sur les divertissements. Supprimer cet impôt permettra notamment aux exploitants de boîtes de nuit et de cinéma d'augmenter leurs bénéfices. Dans ce cadre, j'avais posé une question écrite à la Municipalité avant l'été, qui était la suivante: quels sont les impacts financiers pour la collectivité publique, respectivement via les impôts des Lausannois, de l'intense vie nocturne à Lausanne?

En effet, on sait que 30'000 personnes environ viennent chaque week-end à Lausanne; les conséquences en termes de police et de nettoyage des rues sont très importantes. D'où ma question à la Municipalité ce soir: est-ce que le Conseil communal pourra obtenir la réponse à cette question avant la date du 26 septembre, puisqu'elle est importante en vue de cette votation? Et si oui, la Municipalité a-t-elle des éléments de réponse rapide à nous donner ce soir?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – La réponse est prête, elle est à l'ordre du jour de la Municipalité de demain. Je pense que si je donne deux ou trois chiffres contenus dans cette réponse, mes collègues ne m'en voudront pas. Ce que je puis dire, c'est qu'en 2009, il y a eu 886 interventions de police secours dans les établissements publics, représentant environ 3600 heures de travail, pour un montant d'environ Fr. 350'000.–. C'est difficile à chiffrer exactement, mais on peut dire que, notamment les nuits de week-end, 50% à 70% des interventions de Police-secours sont liées directement ou indirectement à des consommations excessives d'alcool, dans les établissements, mais aussi ailleurs. En termes de nettoyage, on peut dire que pour l'hypercentre – Saint-François, Bel-Air, la gare, etc., notamment les fins de semaine – Routes et mobilité, en frais supplémentaires, consacre quelque 6000 heures, soit un montant d'à peu près Fr. 350'000.–. Enfin, selon les chiffres que nous avons reçus de Parcs et promenades pour les seuls week-ends – c'est surtout à l'Esplanade Jean-Monnet, l'Esplanade de Montbenon, etc., qu'ont lieu les divers dégâts où des nettoyages importants sont nécessaires. Quelque 2700 heures y sont consacrées, soit un montant de Fr. 200'000.– environ. Si bien qu'on arrive à un montant nettement supérieur à Fr. 1 million, sans compter les interventions de Police-secours la nuit, qu'il est difficile de chiffrer.

Question

M. François Huguenet (Les Verts): – Question sportive d'actualité, elle s'adresse à M. le municipal des Sports, mais éventuellement au syndic, puisqu'il y a probablement un aspect financier à traiter.

La presse en a abondamment parlé, c'est un exploit extraordinaire pour une équipe de deuxième division: l'équipe de foot du Lausanne-Sports s'est qualifiée pour la phase des groupes de l'Europa League. Cela a réveillé le cœur bleu et blanc de nombreux supporters qui étaient plus de 11'000 lors du dernier match de qualification à la Pontaise. D'ici au 15 décembre, Lausanne-Sports jouera encore six matches de Coupe d'Europe, dont trois à domicile, contre Palerme, Moscou et le Sparta Prague. Seulement, il y a un petit hic: la Pontaise, en l'état actuel, ne répond pas aux normes imposées par l'UEFA pour ce genre de compétitions. Comme alternative, on évoque un déménagement coûteux au stade de la Praille à Genève, qui n'apparaît satisfaisant

pour personne du point de vue économique et sportif. Je ne parle même pas du point de vue social ou écologique. Je rappelle aussi que le temps presse puisque le premier match doit avoir lieu le 16 septembre.

Il serait bienvenu à mes yeux que la Ville fasse son possible pour que ces trois matches puissent se dérouler à la Pontaise. Dans un contexte où certains remettent en question, à mon avis à tort, le principe de l'impôt communal sur les divertissements, il serait aussi bienvenu que la Municipalité consacre au minimum le montant qui pourrait être prélevé sur les entrées de ces trois matches – environ Fr. 150'000.– – à rendre possible temporairement la mise aux normes de la Pontaise. Cela afin de montrer que cet argent peut aussi soutenir l'offre, même s'il ne s'agit pas d'une taxe affectée.

Ma question est donc la suivante: où en est le dossier pour l'homologation de la Pontaise auprès de l'UEFA? Que souhaite faire la Municipalité, y compris financièrement, pour que ces trois matches puissent se dérouler à Lausanne?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – La première conclusion qu'on peut tirer de toutes les discussions qui ont lieu depuis quatre jours, c'est que Lausanne a vraiment besoin d'un nouveau stade. Vendredi matin, nous avons reçu un courrier de l'UEFA fermant complètement toutes les possibilités de jouer les matches du tour suivant à la Pontaise. A 13 h 00, vendredi, le tirage au sort a eu lieu. L'après-midi, avec le Lausanne-Sports, nous avons relancé l'UEFA en fonction des équipes qui affronteront Lausanne. Nous avons demandé si une ouverture serait possible vu que ce ne sont pas, à notre connaissance, des équipes attirant un public particulièrement difficile. La porte s'est entrouverte, on nous a proposé un rendez-vous avec une délégation de l'UEFA ce mardi. Cette réunion a eu lieu.

Les exigences de l'UEFA qui doivent être satisfaites sont les suivantes. Il y en a trois importantes. La première, c'est l'éclairage, qu'il faut améliorer sur plusieurs parties du terrain. Deuxièmement, les accès. Il est nécessaire d'avoir des tourniquets pour contrôler qui entre et qui sort, notamment les groupes. La troisième, c'est que l'UEFA, pour toutes les compétitions de ce niveau, veut avoir une vision centralisée de tout ce qui se passe sur le terrain via la pose d'un certain nombre de caméras à l'extérieur et à l'intérieur du stade.

Les premières études faites notamment par le club hier montrent que ce devrait être possible techniquement. Nous nous sommes engagés, le club et la Ville, à donner une réponse demain ou au plus tard jeudi. Demain matin, je ferai des propositions, je crois honnêtes, à mes collègues. On verra ce qu'ils décideront. L'UEFA, ce n'est pas du tout acquis, mais je crois que les chances ont augmenté ces derniers jours. C'est peut-être 50/50. Après avoir reçu notre

dossier, l'UEFA se déterminera certainement cette semaine. Compte tenu, bien sûr, de la décision que prendra la Municipalité demain.

Question

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Ma question s'adresse au directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation. Plusieurs articles ont paru dans la presse, cet été et dernièrement, sur la situation vécue par La Fièvre, qui gère le skate park de Sévelin. Entre les lignes, on peut comprendre que la situation semble assez houleuse. Un nouveau comité serait entré en force à l'assemblée générale de début juin et l'équipe en place, dont certains sont là depuis onze ans, ont vu leurs contrats résiliés. Ils semblent se faire du souci pour la qualité de la prise en charge des usagers. Selon le dernier article paru la semaine dernière, certains soucis peuvent s'avérer légitimes, vu qu'une des premières activités mises en place par le nouveau comité est de tracter des jeunes en roller avec une voiture. Certains jeunes n'avaient pas de casques, et certains avaient même visiblement bu.

Selon M. le directeur, ce tractage de jeunes par des voitures est-il à l'image des projets que souhaite proposer à l'avenir le nouveau comité? Qu'en est-il des tensions vécues au sein de La Fièvre actuellement, notamment par rapport à la situation des employés qui ont tous vu leur contrat résilié pour la fin du mois de septembre sans qu'on ait entendu parler de mauvais travail, d'erreurs ou de choses qui pourraient aller à l'encontre des activités de La Fièvre?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – La Fièvre est une association indépendante, qui était gérée par un comité composé de huit personnes. Comme vous l'avez dit, lors de l'assemblée générale du début de juin de cette année, le président était démissionnaire et a appelé les membres de l'assemblée générale à rejoindre le comité pour le renforcer. Une autre personne a démissionné et six nouveaux membres, tous des skaters, ont accepté de rejoindre ce comité de La Fièvre. Celui-ci est ainsi composé de six anciens et de six nouveaux. Ils ont décidé de constituer une coprésidence, avec un coprésident ancien et un coprésident nouveau. Cela s'est passé conformément aux statuts et aux règles qui régissent les associations.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, ce comité a refusé le budget lors de l'assemblée générale du 6 juin, parce qu'il était déficitaire et que la part prévue pour les salaires était plus importante que le montant de la subvention de la Ville. Celle-ci subventionne le loyer du skate park à hauteur de Fr. 75'000.– et verse Fr. 350'000.– pour le fonctionnement. Ce nouveau comité, de manière absolument autonome et sans que j'en aie été averti – ce n'était peut-être même pas nécessaire –, a décidé de revoir les postes salariaux de manière à présenter un budget qui ne soit pas déficitaire. Dans ce cadre, il a résilié les contrats de travail et a proposé

aux professionnels de rediscuter ceux-ci. Je n'ai pas connaissance des conditions. Elles ont été définies de manière indépendante et, comme je l'ai déjà dit à un journal local, aucun des anciens membres n'est venu me voir pour me donner une information quelconque suite à ce dossier. J'espère que cela se passe dans les règles et à la satisfaction de tout le monde. Mais bien entendu, on peut imaginer que c'est une situation difficile lorsque le budget devient insuffisant.

D'autre part, ce comité est en place depuis deux mois, il poursuivra les buts et les missions du skate park, qui sont clairement une animation sportive, une animation sociale, avec un but préventif dans le domaine des sports urbains. Je simplifie : lorsqu'on pratique le skate ou tout autre sport de glisse au skate park, c'est avec un casque, des genouillères, et on apprend les éléments de comportement nécessaires lorsqu'on sort du skate park avec l'intention d'aller au bowl. Nous avons mandaté ces animateurs et nous les payons pour faire de la prévention. Ils conseillent également les jeunes qui veulent s'adonner aux sports libres dans les autres endroits de la ville.

Depuis deux mois que ce nouveau comité est en place – il est à moitié nouveau, comme vous l'avez entendu –, ses membres ont organisé une petite manifestation interne qui selon mes informations a réuni quatre personnes. Elle a consisté à faire tracter des skaters par une moto et à faire des sauts, en préparation à une performance qu'ils souhaitent présenter pendant la Semaine de la mobilité. Mais dans le cadre de cette semaine, ce n'est pas par une moto qu'ils se feront tracter, mais par un élastique. Ces quatre personnes s'exerçaient pour mesurer la vitesse de propulsion nécessaire à leurs sauts. C'est une information technique, je l'ai dit, et cela a été répercuté dans la presse locale. Je ne suis pas favorable à ce qu'une institution subventionnée utilise des voitures ou des motos pour tracter des skaters et faire des sauts, et j'ai dit que ce n'est pas pour cela que la Ville verse une subvention au skate park. On m'a garanti que ça ne se reproduirait plus dans cet endroit.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – C'est une question qui s'adresse au municipal Marc Vuilleumier et au syndic. Cet été, dans un grand pays voisin, un président a tenté de faire oublier les problèmes de son gouvernement et les problèmes sociaux en stigmatisant une population particulière, qui habite, vit et voyage dans son pays, les Roms. Depuis quelques années, Lausanne est engagée dans la coalition européenne des Villes contre le racisme. Cet été, dans notre ville, un syndic a fait quelques déclarations assez discriminatoires – ou considérées comme telles – à l'égard de cette même population rom. Cet été, toujours dans cette ville, la police de Lausanne a amendé des Roms parce qu'ils dormaient dehors. Il s'est avéré que dormir sur un banc ou dans un parc n'était pas une infraction.

Ma question s'adresse au syndic et au municipal de la Police et des Sports, qui sont en charge, en partie, du dos-

sier concernant cette population. Est-ce que vous considérez, Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal, que les déclarations que vous avez faites ainsi que les amendes systématiques qui ont été notifiées aux populations roms qui dormaient dehors ne sont pas contradictoires avec l'engagement de la Ville de Lausanne dans cette coalition ? Question annexe : dès lors que dormir dehors n'est plus considéré comme une infraction, comment l'argent qui a été prélevé dans le porte-monnaie des Roms amendés leur sera-t-il rendu ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Je ne sais pas si c'est contradictoire, mais en tout cas, ce qui est partiel et partial, c'est d'interroger la Municipalité uniquement sur un aspect, qui existe certes, mais qui fait partie d'une approche d'ensemble de la présence et de la venue des Roms à Lausanne.

Dans ce cadre – et je regrette que M. Dolivo ne le relève jamais, mais cela fait partie de sa technique parlementaire et politique –, la Municipalité a choisi une démarche, dont je ne sais pas si elle est exemplaire, mais en tout cas elle est vivante, pour essayer de comprendre les problèmes, savoir d'où venaient les gens, pour répondre aux interventions parlementaires ou des habitants dans la rue, ou encore aux courriers de gens qui s'interrogent, avec des propos extrêmement véhéments contre cette population. De nombreuses démarches ont été entreprises à Lausanne et au niveau parlementaire, mais aussi en termes médiatiques et en termes de contacts que nous avons eus avec la population, pour expliquer les choses et tenter de faire baisser la pression. Notre premier but est de comprendre mieux, mais aussi de faire comprendre à la population d'où venaient ces gens. De très nombreuses réunions ont eu lieu avec les associations qui représentent les Roms, avec M^{me} Bazarbachi qui les défend à Genève. Nous avons vu un photographe qui vit souvent avec des Roms. Nous avons des membres d'associations. L'approche de la Ville n'a pas du tout été exceptionnellement dure envers ces gens, mais elle a voulu avoir une vision globale des choses. Cette approche n'est pas terminée, car nous viendrons prochainement avec diverses propositions.

Une motion est à l'ordre du jour aujourd'hui, sur la mendicité, qu'il faudrait interdire. Après la discussion en commission du Conseil communal, où nous avons notamment entendu le responsable genevois de la police qui s'occupe de ces problèmes et qui a clairement montré que l'interdiction ne servait à rien, intervention qui suivait celle de membres d'associations qui connaissent bien la question, je crois que plus personne n'ose prétendre – en tout cas ceux qui ont assisté à cette commission – que l'interdiction de la mendicité est la solution pour venir à bout de ce problème. Et je crois que la Municipalité, dans ce débat, a joué un rôle important.

Pour le problème dont parle M. Dolivo, en effet, plusieurs amendes ont été infligées. Je ne sais pas combien, mais je

ne pense pas que ce soient des quantités. Des gens ont été dénoncés et la Commission de police a amendé des personnes qui dormaient dehors. Au niveau légal, il est maintenant sûr, et des instructions ont été données en ce sens, que dormir sur un banc ou autre, n'est pas interdit par le Règlement général de police. A ma connaissance, il ne devrait plus y avoir eu d'amendes pour des gens qui dorment dehors. Cela ne veut évidemment pas dire que ces gens ne sont pas contrôlés. Jusqu'à nouvel avis, les policiers sont en droit de contrôler qui bon leur semble.

Ensuite, il y a les personnes qui dorment dehors avec des tentes, de l'équipement de camping. Là, Roms ou pas Roms, le Règlement est très clair, ces personnes sont dénoncées et il leur est demandé de quitter l'endroit où elles sont. Il y a eu notamment plusieurs de ces cas au Parc Bourget. Les Roms sont des gens comme les autres, ils doivent être traités comme des personnes égales aux autres et il n'y a pas à les stigmatiser. Il n'y a pas non plus à les traiter différemment que les autres sur le plan légal.

Par rapport aux amendes, M. Dolivo est bien placé pour le savoir, je sais qu'il y a eu un recours et que l'amende en question a été annulée. Ensuite, je ne sais pas ce que la Commission de police a fait de l'argent de l'amende, si elle l'a restitué à la personne ou pas. Et bien sûr, ce que la police doit faire lorsqu'elle inflige une amende à quelqu'un, c'est prendre l'adresse et ne pas se contenter d'indiquer « adresse inconnue » pour, le cas échéant, pouvoir reprendre contact avec la personne et lui restituer ce qui lui est dû.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si je souhaite compléter la réponse, c'est qu'il y a un aspect très particulier, comme dirait M. Dolivo, qui n'a pas pu être traité par le directeur de la Sécurité publique et des Sports, vu que c'est moi qui ai tenu certains propos.

Il ne faut pratiquer ni la démonisation, ce qui se fait actuellement en Italie et en France de manière massive, ni un angélisme excessif. J'ai eu un mot malheureux. J'ai dit ensuite que j'aurais dû parler d'us et coutumes, mais le fond du problème n'est pas très différent. Dans les années 1990 et plus récemment, il y a eu des implantations massives de caravanes à Lausanne. Ce sont des caravanes complètement équipées en termes d'hygiène, avec toilettes et autres. Dans les années 1990, nous avons même ajouté des toilettes publiques. Chaque fois, malheureusement, nous constatons le même problème à la fin : les toilettes publiques et celles des caravanes ne sont de loin pas les seules à être utilisées. Ce phénomène a évidemment été placé sous les projecteurs au milieu de l'été, puisque c'est une période où l'actualité est faible. C'est allé bien au-delà des propos et de la volonté du syndic de noircir en quoi que ce soit la réputation des personnes en question. Toutefois, c'est un problème, il est très mal ressenti par la population partout où il y a ce genre d'implantations. Hors de toute polémique, je pense qu'il n'est pas malsain de rendre ces communautés attentives au fait que sur des détails

de ce genre, où elles peuvent se discipliner sans grands efforts, elles auraient intérêt à le faire pour améliorer l'acceptance générale.

Pour le reste, mes propos ont été tenus en deux fois, et j'aurais probablement dû user du terme us et coutumes dès la première.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Aujourd'hui au Grand Conseil vaudois, une intervention du groupe UDC a été très largement acceptée sous forme d'une résolution demandant le respect sans réserve du vote des Lausannois contre le bistrot social, le local d'injection et la politique de la Ville contre les addictions. Un municipal, député pour l'occasion, a affirmé devant le Parlement vaudois que le vote des Lausannois était avant tout un vote contre le local d'injection et pas contre le bistrot social. J'ai pris acte. Mais j'ai recherché le bulletin de vote des électeurs lausannois, et je n'y ai trouvé qu'une seule question. J'aimerais que la Municipalité explique avec quels outils d'analyse le municipal en question a pu distinguer ceux qui ont voté contre le local d'injection mais qui auraient pu éventuellement être favorables à un bistrot social. C'est de la politique et j'aimerais une réponse à cette question.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – J'ai en effet dit ce matin au Grand Conseil que, à mon avis, les votants s'étaient indubitablement prononcés majoritairement – avec un pourcentage à peu près équivalent que pour le vote Métamorphose d'ailleurs, alors je ne sais pas dans quelle mesure il faut dire que ce sont des majorités écrasantes de part et d'autre – contre le local d'injection. M. Voiblet a raison, une seule question était posée. Peut-être, en effet, peut-on le regretter. Mon évaluation n'était pas fondée sur la lecture du bulletin de vote, qui n'est pas très longue, mais était due au fait, si je me souviens bien – et je propose à M. Voiblet de faire l'exercice et je le fais volontiers avec lui si cela lui convient –, que tant durant les débats avant le vote qu'après, au moment du débriefing collectif qui a eu lieu sous forme d'Assises, un assez grand nombre d'opposants au local d'injection entraient en matière, d'une manière ou d'une autre sur le bistrot social. Même s'il y avait la question de l'alcool ou pas, etc. C'est la raison pour laquelle j'ai dit que dans l'analyse de la situation, on pouvait découpler ce qui s'était passé entre un vote dont on reconnaît la légitimité majoritaire, et les débats qui ont suivi. Qui étaient beaucoup plus fins et nuancés, évidemment, que la question digitale, dichotomique, à laquelle les électeurs ont dû répondre.

Question

M. Guy Gaudard (LE) : – A deux reprises, le vernissage sur les projets censés réhabiliter l'immeuble de César-Roux 16 a été annulé. Je souhaite en connaître précisément les raisons et savoir si l'amputation d'un étage en est une.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Comme M. Gaudard le comprendra, je ne donnerai de renseignements ni sur les projets ni sur les lauréats, puisque c'est demain qu'un communiqué paraîtra, qui publiera le résultat de ce concours. Si le vernissage a été annulé à deux reprises, c'est que les dates avaient été avancées un peu vite. L'invitation est partie sans qu'il y ait concertation avec la Municipalité et en particulier avec moi, qui présidais ce jury. Pour le reste, vous verrez les résultats de ce concours demain, la Municipalité les a approuvés. Il n'y aura pas de vernissage ni d'exposition, je tiens tout de suite à lever toute ambiguïté à ce propos. En effet, nous avons pris plus de temps que nous ne l'imaginions au départ. Le premier vernissage avait été annulé parce qu'il nous a fallu poser des questions supplémentaires aux concurrents et ensuite pour examiner attentivement les deux dossiers qui présentaient le plus d'intérêt. Il n'y aura pas de vernissage non plus sur le résultat que vous connaîtrez demain, puisqu'il était prévu que cette exposition de projets pourrait se faire au F'AR. Or, comme vous le verrez, le F'AR sera occupé depuis la semaine prochaine par un autre concours, le concours d'urbanisme de Métamorphose. Bien entendu, les documents et les images qui ont été pris en compte dans le cadre du concours seront accessibles, mais malheureusement plus sous la forme d'une exposition.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ce n'est pas une surprise, l'UDC s'oppose à la création de places d'apprentissage pour les jeunes sans papiers de la ville de Lausanne. Ce qui est davantage une surprise, c'est la décision de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats – j'aimerais rappeler que ce Conseil des Etats comprend deux élus vaudois, qui sont de gauche – de proposer le rejet des motions concernant l'accès des jeunes sans papiers à des places d'apprentissage. Je pose la question au municipal des écoles: que va-t-il advenir du préavis de la Municipalité si le cadre légal ne change pas et ne permet pas à la Ville d'engager des personnes sans papiers comme apprentis?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – D'abord une précision: je ne pense pas qu'il y ait deux conseillers aux Etats de gauche dans la commission du Conseil des Etats. J'en suis même certain, Monsieur Voiblet.

La première décision de cette commission, avec cinq voix pour et cinq voix contre, est une recommandation. Hier elle se réunissait à nouveau: il y a eu sept voix contre cette proposition, quatre voix pour. Le 13 septembre, les Chambres fédérales décideront en séance plénière. En ce qui nous concerne, nous pourrions discuter de la suite à donner

lorsque votre Conseil traitera du rapport-préavis. Il est bien clair que s'il n'y a pas de solution fédérale, nous devons peut-être trouver des solutions cantonales. Il y a des solutions intéressantes dans les autres cantons, en Suisse romande à Genève, en Suisse allemande dans le canton de Lucerne en particulier.

Le président : – Plus personne ne demandant la parole, ce point est clos. Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, j'ai le plaisir de saluer à la tribune du public la présence de deux anciennes présidentes et de deux anciens présidents du Conseil communal. Je nommerai M^{me} Marianne Jaccard et M^{me} Michelle Tauxe, M. Jean-Paul Cavin et M. Denis Roubaty. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie du plaisir que j'éprouve à votre présence.

Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec l'urgence municipale, point R8, préavis 2010/16, « Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment ». J'appelle à la tribune la rapportrice, M^{me} Claude Grin.

Musée romain de Lausanne-Vidy

Extension du bâtiment

Préavis N° 2010/16

Lausanne, le 31 mars 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'ouvrage de Fr. 2'674'600.– destiné, comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2008/26 de politique culturelle¹, à l'extension du bâtiment du Musée romain de Lausanne-Vidy, sis au ch. du Bois-de-Vaux 24, afin de doter le musée des espaces nécessaires pour permettre à ce dernier de mener et de développer ses activités muséales, pédagogiques et scientifiques. Ces activités, qui ont lieu depuis 2002 dans des Portakabin, ne sauraient perdurer sans un lieu ad hoc. L'engagement d'un-e médiateur-trice culturel-le, chargé-e de développer ces activités, est également souhaité.

¹BCC 2009, Rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008, Politique culturelle de la Ville de Lausanne, Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma», pp. 172-215.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	26
2. Table des matières	27
3. Préambule	27
4. Développement des activités du musée	28
4.1 <i>Ateliers et activités pédagogiques</i>	29
4.2 <i>Médiateur-trice culturel-le</i>	29
4.3 <i>Manque d'espace pour les activités et Portakabin provisoires</i>	30
4.4 <i>Saturation des locaux</i>	30
4.5 <i>Difficultés logistiques actuelles</i>	31
4.6 <i>Bilan et solution</i>	31
5. Descriptif des travaux	31
6. Développement durable	33
7. Coût des travaux	33
8. Calendrier des opérations	34
9. Aspects financiers	35
9.1 <i>Charges financières</i>	35
9.2 <i>Charges d'exploitation</i>	35
9.3 <i>Coût de l'engagement d'un-e médiateur-trice culturel-le</i>	35
9.4 <i>Compte d'attente</i>	35
9.5 <i>Plan des investissements</i>	35
10. Conclusions	36

3. Préambule

Le musée a été créé par l'Association du Vieux-Lausanne sur les fondations (partiellement réutilisées) d'une habitation romaine. Inauguré en 1936, il a fait l'objet de deux extensions dans les années qui suivirent et ne connut plus de modifications architecturales majeures avant les années 1990, date de la construction du bâtiment actuel.

L'ancien musée tenait plus du dépôt pour objets romains découverts sur le site et aux alentours que d'un véritable musée. Cédé en 1964 à l'Association Pro Lousonna, il a ensuite été donné à la Commune de Lausanne qui le fit détruire et remplacer par le nouvel édifice que nous connaissons aujourd'hui.

Dès sa construction en 1993², le Musée romain de Lausanne-Vidy a été très rapidement confronté à un manque d'espaces, dû notamment au développement des nombreuses activités en marge des expositions. Le musée souffre ainsi d'un manque de locaux annexes pour ses animations pédagogiques, mais aussi pour le stockage du matériel non archéologique, la préparation des expositions à thème (atelier de menuiserie) ainsi que l'entreposage du mobilier archéologique cantonal que le musée est légalement tenu de conserver.

Rappelons en effet que, par arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1959 déterminant les régions archéologiques et les musées locaux reconnus³, le Musée romain de Lausanne-Vidy a été reconnu musée officiel. Il a, à ce titre, l'obligation

²BCC 1991, Préavis N° 106 du 21 juin 1991, Musée romain de Vidy.

³RSV 450.31.1.

d'assurer la conservation du matériel d'époque romaine provenant du site de l'ancienne Lousonna et pour mission de rassembler et d'inventorier les collections constituées par le produit des fouilles archéologiques, de veiller au bon état de conservation du matériel et de présenter au public de façon permanente une partie des collections, propriété de l'Etat de Vaud.

A cela vient s'ajouter la difficulté pour le musée, faute d'espace, de donner des conférences, d'organiser des réunions avec d'autres musées, d'accueillir les assemblées pour groupes dont il est membre, soit toutes des activités qui font partie des prestations courantes d'un musée du XXI^e siècle et qui contribuent à en faire un lieu de culture vivant. En outre, le musée ne dispose d'aucun endroit pour étaler du mobilier archéologique pour étude et démonstration. L'engagement de personnel temporaire supplémentaire (spécialiste, stagiaire, ETS, civiliste, etc.) est par ailleurs impossible, faute de place de travail disponible.

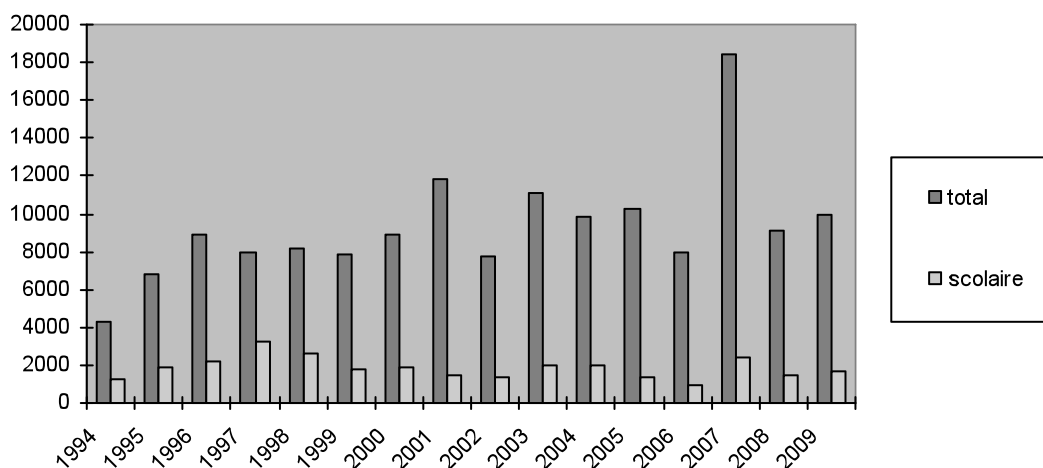
Une solution provisoire, s'agissant des animations, a été trouvée par l'installation dans le jardin du musée de deux Portakabin. En ce qui concerne la préparation des expositions, celles-ci doivent, par manque de place, être d'abord partiellement réalisées sur un autre site avant d'être finalisées dans le hall du musée, rendant l'exploitation du lieu problématique et engendrant des coûts supplémentaires.

La Municipalité a redéfini les lignes directrices de sa politique culturelle dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008, adopté par votre Conseil le 24 février 2009. Ce rapport-préavis présente les intentions de la Municipalité relatives au Musée romain de Lausanne-Vidy au chapitre 8.1.3.4.⁴

4. Développement des activités du musée

Le Musée romain de Lausanne-Vidy connaît une renommée de plus en plus large, en Suisse et à l'étranger, grâce à ses expositions temporaires et à ses publications. A relever d'ailleurs que bon nombre de ses expositions temporaires s'exportent à l'étranger (ex. *Futur antérieur, trésors archéologiques du XXI^e siècle après J.-C.* présentée en 2009 à Nice, Castres et Iris-sarry; *Les murs murmurent. Graffitis gallo-romains* présentée en 2009 à Périgueux et au Mans). La fréquentation moyenne du musée marque par ailleurs une constante progression depuis une dizaine d'années. Malgré des moyens relativement modestes, le musée, grâce notamment à l'imagination du directeur actuel, a su développer un concept unique en Suisse romande, associant valorisation du patrimoine romain et lien avec les thématiques propres à la société d'aujourd'hui.

Récapitulatif: fréquentation du musée de 1994 à 2009



Au-delà des expositions et des publications, le musée développe plusieurs activités pédagogiques destinées au jeune public, notamment scolaire, et aux adultes. Il souhaite aussi pouvoir accueillir des réunions et des conférences liées à sa thématique. Ces diverses activités font désormais intégralement partie de la mission des musées, et en font des lieux de culture vivants.

⁴Cf. *supra* p. 1, note 1.

4.1 Ateliers et activités pédagogiques

Comme évoqué dans le préambule, le Musée romain de Lausanne-Vidy a développé, conformément à sa mission, de nombreuses activités pédagogiques en marge des expositions. Ces activités, qui sont désormais de règle dans tous les musées, visent à traiter de thèmes spécifiques liés à la mission permanente de l'institution, en l'occurrence la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique de la Lousonna gallo-romaine.

Destinés essentiellement au jeune public, dans le cadre scolaire et en groupes indépendants, les ateliers, dont la palette s'est étoffée au fil des années, portent sur divers aspects de l'Antiquité gallo-romaine: lire et écrire, poterie, mosaïque, soins du corps, mythologie, découverte de la Promenade archéologique sous forme de jeu de piste, etc. Ces animations durent généralement une heure trente; en premier lieu, une introduction théorique, en images, avec visite ciblée du musée à la clé; en second lieu, une activité pratique: fabrication d'objets divers et jeux interactifs.

Les ateliers de cette catégorie sont organisés toute l'année sur demande; ils sont programmés aussi, à raison d'un par jour, durant les vacances scolaires.

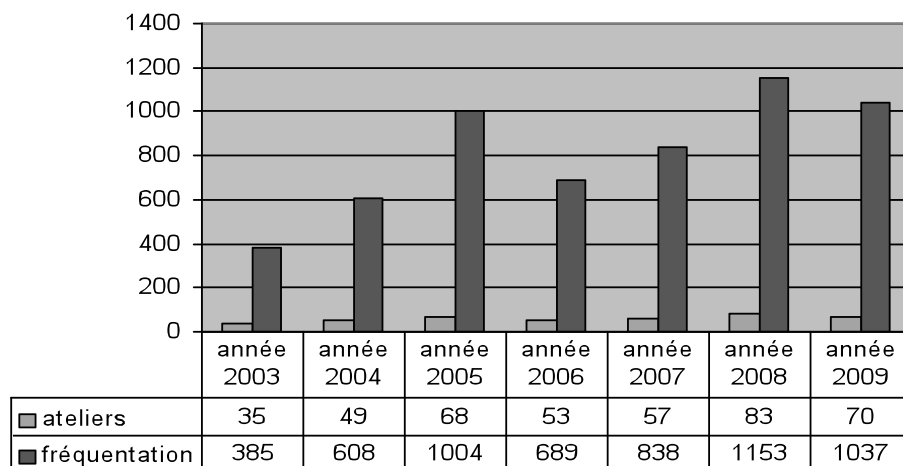
D'autres animations estivales, d'une durée de cinq jours, sont proposées annuellement aux jeunes et aux adultes: un stage de fouille archéologique sur un «chantier» préaménagé aux abords immédiats du musée, une initiation pratique à la poterie gallo-romaine pour adultes, plus ponctuellement des stages de mosaïque ou autres. Chacune de ces activités est également accompagnée de présentations théoriques en images.

Le programme permanent d'animations est en perpétuel développement: de nouveaux ateliers voient régulièrement le jour et renouvellent l'offre du musée.

Enfin, des activités annexes comparables sont parfois mises sur pied dans le cadre des expositions temporaires, selon les thèmes qu'elles abordent.

Les ateliers sont payants, à prix coûtant ou parfois moins (en général, Fr. 15.– par participant pour une animation d'une heure trente avec travail manuel, fournitures comprises). Le musée bénéficie par ailleurs d'une aide de l'association Pro Lousonna, qui alloue annuellement la somme de Fr. 2000.– pour ce domaine.

Récapitulatif: nombre et fréquentation des ateliers



4.2 Médiateur-trice culturel-le

Le renforcement du développement des activités pédagogiques destinées aux écoles, au jeune public et aux adultes telles que rappelées sous chiffre 4.1 appelle la création d'un poste fixe, à 50%, de médiateur-trice culturel-le, chargé-e de créer, d'organiser et de conduire les ateliers, visites guidées et autres animations.

Bien des musées comparables disposent depuis longtemps de médiateurs-trices culturels-les. Reconnue et soutenue par une formation spécifique, la médiation culturelle est désormais un poste clé du travail muséal.

Au Musée romain en revanche, les diverses activités pédagogiques sont encore assurées par un ensemble variable de personnes externes, qui interviennent à la demande. Il s'agit pour la plupart d'étudiants avancés ou de jeunes licenciés, qui assurent telle ou telle animation en guise de job d'appoint. La disponibilité de ces intervenants ponctuels est très aléatoire, puisqu'elle varie au gré de leurs études ou de leurs autres obligations professionnelles. Il s'ensuit des difficultés récurrentes dans la gestion et la coordination des animations. Par ailleurs, ces personnes externes n'opèrent que sur des périodes limitées, par exemple durant leur dernière année d'études, puis partent vers d'autres horizons. La liste des animatrices et animateurs disponibles se modifie donc fréquemment, avec pour inconvénient la nécessité de reprendre constamment la formation des nouveaux arrivés.

Si jusqu'ici le Musée romain n'a pas pu envisager la création d'un poste fixe de médiation culturelle, c'est que son infrastructure insuffisante, et notamment ses espaces de travail déjà saturés, l'interdisaient. L'extension qui fait l'objet du présent préavis doit résoudre ce problème. Elle représente donc l'occasion de remédier à une carence dans la composition du personnel du Musée. Le doter d'une fonction fixe de médiation culturelle à 50% est en conformité logique avec sa mission publique et avec l'évolution générale des musées, et s'inscrit pleinement dans les lignes directrices du rapport-préavis N° 2008/26 en favorisant l'accès à un public large, dès son plus jeune âge.

4.3 Manque d'espace pour les activités et Portakabin provisoires

Le musée est fréquemment sollicité pour accueillir des assemblées professionnelles (Science et Cité, Groupe des musées d'archéologie de Suisse romande, Coordination des musées lausannois, etc).

Il doit pouvoir mettre sur pied, comme c'est de règle dans des institutions comparables, des conférences et projections, liées aux thématiques des expositions temporaires comme à celle, permanente, du patrimoine romain de Lousonna.

Le musée ne dispose d'aucun espace pour ces diverses activités. La salle polyvalente prévue en 1993 à l'étage supérieur du musée s'est rapidement avérée trop exiguë; par ailleurs, sa proximité avec les salles d'exposition et les bureaux engendrait fréquemment des nuisances sonores et des problèmes de circulation.

La salle en question a été intégrée au parcours des visiteurs en 2002, ce qui a permis d'améliorer considérablement la présentation de l'exposition permanente mais a privé le musée de ce lieu.

Pour les animations pédagogiques, une solution provisoire fut alors trouvée sous la forme de deux «Portakabin» juxtaposés, pour une surface totale de 29,5 m²: un espace très restreint pour une classe ou un groupe de vingt enfants, d'autant qu'ils doivent pouvoir y assister à des projections et y exercer des activités manuelles. Le local n'est par ailleurs pas équipé de l'eau courante, ce qui complique la réalisation de certains ateliers, et aussi l'entretien. Par ailleurs, sur le plan esthétique, la présence des containers de chantier dans les jardins du musée ne pouvait se concevoir qu'à titre transitoire.

Aujourd'hui, les «Portakabin» donnent par ailleurs des signes d'usure qui imposent une solution aussi rapide que possible.

4.4 Saturation des locaux

De façon plus générale, d'autres problèmes d'espace se font sentir depuis des années. Le musée n'a pas la possibilité d'engager une personne supplémentaire (spécialiste, stagiaire, civiliste, ETS...), faute de place de travail disponible.

Depuis 1993, au vu du développement des activités, l'effectif fixe du musée s'est étoffé, passant de cinq personnes, pour un équivalent plein temps de 3,75, à sept personnes, pour un équivalent de cinq EPT. Ses locaux sont aujourd'hui saturés. Le bureau du secrétariat (deux personnes pour 125% au total) sert aussi de lieu de réunion pour l'équipe et de «kitchenette». La bibliothèque est aussi le bureau de la conservatrice, et sert fréquemment de dépôt transitoire lors des démontages et montages d'expositions.

Aucun local ne permet par ailleurs d'étaler du matériel archéologique, pour tri, étude ou démonstration, encore moins pour des actions de formation, indispensables aux futurs archéologues vaudois.

Enfin, le petit dépôt aménagé au sous-sol du musée est saturé lui aussi: en plus des compactus abritant les petits objets archéologiques en métal et en os (qui requièrent des conditions thermiques et hygrométriques stables et ne peuvent dès lors être entreposés au dépôt de la Vallombreuse), il accueille les stocks grandissants de livres, cartes postales, affiches, prospectus et articles vendus à la boutique, ainsi que les archives, l'économat courant, les caisses et emballages d'objets prêtés, le matériel destiné aux ateliers, etc. Faute de place dans ce dépôt, du matériel doit souvent être entreposé provisoirement dans l'espace public servant de vestiaire.

A noter que le Musée romain doit assurer, conformément aux accords établis avec l'Etat, la préservation du mobilier archéologique recueilli sur le site gallo-romain de Vidy. La livraison future des trouvailles récentes (site du siège du CIO), et d'autres sans doute dans les prochaines années, va dépasser à court ou à moyen terme la capacité des compactus abritant les objets fragiles.

4.5 Difficultés logistiques actuelles

Dans un autre domaine encore, le musée dispose d'un atelier de menuiserie équipé en machines professionnelles, et installé au dépôt de la Vallombreuse. Cette infrastructure est essentielle à la réalisation, par les collaborateurs techniques du musée, des scénographies d'exposition. Mais l'éloignement pose fréquemment des difficultés, notamment lors du transport, par véhicules privés, d'éléments de grandes dimensions. S'y ajoutent des pertes de temps et d'efficacité engendrant des coûts supplémentaires, lorsqu'il s'agit de faire de multiples trajets pour débiter ou travailler quelques pièces en cours de montage. Pour l'éviter, bien des travaux de petite menuiserie sont réalisés dans le musée même durant les périodes de montage d'expositions, avec l'inconvénient des nuisances sonores pour le public, et de la poussière pour les locaux.

Signalons que l'aménagement extérieur du musée interdit l'accès direct aux véhicules et donc le déchargement de marchandises; les poids lourds des fournisseurs doivent donc stationner sur le trottoir et la rue, le temps d'un déchargement manuel qui est parfois long et malaisé (panneaux et pièces de bois, verre, etc). Il en va de même, bien sûr, pour les transferts d'objets d'exposition en prêt, qui sont parfois lourds et volumineux (sculptures, éléments d'architecture, maquettes, etc.).

4.6 Bilan et solution

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Musée romain souffre aujourd'hui d'un manque de place à plusieurs égards, qui interdit tout développement des activités pédagogiques. Les Portakabin provisoires ne peuvent guère le rester longtemps encore et la saturation des locaux existants empêche les stages et autres recours à du personnel d'appoint. Cela affecte les conditions de travail du personnel existant et encombre les espaces de stockage disponible.

L'extension qui fait l'objet du présent préavis est destinée à remédier à cette situation générale, en dotant le Musée romain de Lausanne-Vidy des aménagements, qui font déjà partie des autres institutions comparables : une salle destinée aux ateliers pratiques, équipée en conséquence, et une salle polyvalente pour réunions, conférences, démonstrations. A la clé, l'extension permet d'aménager un bureau supplémentaire, d'installer une kitchenette et un lieu de réunion du personnel hors des bureaux, enfin de résoudre divers problèmes logistiques grâce au transfert de l'atelier de menuiserie sur les lieux de montage, à l'aménagement de surfaces de stockage, et à un accès direct et de plain pied pour les livraisons et les transferts d'objets archéologiques.

5. Descriptif des travaux

CFC 1 – Travaux préparatoires

Ce poste est relativement important. En effet, l'extension du musée romain se situe dans un terrain difficile. Le préavis de l'ingénieur-géotechnicien du 2 novembre 2009 indique que la stratigraphie probable de la parcelle, dans l'emprise de la fouille, devrait comprendre, dans la partie supérieure, des remblais renfermant des vestiges archéologiques, puis des alluvions sablo-graveleuses. La présence d'une nappe phréatique à environ 1 mètre au-dessus du fond de fouille est également à craindre.

CFC 10, 11 – Etudes géotechniques, déblaiement, préparation du terrain

Des sondages géotechniques devront être effectués afin de préciser la nature exacte du terrain ainsi que le niveau de la nappe. Le terrassement dans les remblais sera effectué soigneusement (par couches), sous la surveillance du service d'archéologie de l'Etat.

CFC 13, 14, 15 – Adaptation des bâtiments et du réseau de conduites

Le bâtiment existant du musée devra être adapté afin de créer des liaisons avec la future extension. Des baies vitrées seront démontées et des parties de dalles béton sciées. Le réseau des conduites sera adapté afin d'alimenter le chantier en électricité et en eau et de permettre le pompage et l'écoulement des eaux de rabattement de la nappe.

CFC 17 – Fondations spéciales

La nature des sols de la parcelle, la proximité des parcelles voisines par rapport à l'emprise de la fouille ainsi que la nécessité de reprendre le bâtiment existant en sous-cœuvre nécessitent des techniques complexes de terrassement et de stabilisation du

terrain. Un soutènement de type palplanches ou micro-berlinoise est envisagé du côté ouest de la parcelle, près de la parcelle voisine. Au sud-est, le recours à des micropieux ainsi qu'à une paroi gunitée renforcée de clous actifs est prévu pour la reprise en sous-œuvre du musée existant. Un rabattement provisoire de la nappe de 1 mètre environ sera également nécessaire.

CFC 2 – Bâtiment

Ce poste comprend tous les travaux liés à la construction du bâtiment proprement dit. Notons à ce propos que le coût supplémentaire induit par les critères énergétiques les plus exigeants représente 8,8% du montant de ces travaux.

CFC 21 – Gros œuvre 1

La structure porteuse du nouveau bâtiment (extension) est en béton armé. Celui-ci sera étanche pour les murs d'enceinte du sous-sol. La dalle de toiture est mixte, soit une structure métallique avec recouvrement en béton. Cela permet d'alléger la toiture tout en gardant une bonne inertie thermique.

La façade sera revêtue de tôle en aluminium éloxé avec sous-construction et isolation performante.

CFC 22 – Gros œuvre 2

Les vitrages seront à hautes performances énergétiques. Les grandes ouvertures permettent un agréable rapport intérieur-extérieur avec le parc. La végétalisation de la toiture offre des avantages thermiques significatifs tout en permettant de diminuer l'impact visuel de la nouvelle construction pour les habitations situées en amont.

CFC 23 – Installations électriques

Une installation électrique répondant au standard minergie est prévue. En outre, une extension de l'alarme est prévue dans le musée existant.

CFC 24 & 25 – Chauffage, ventilation & sanitaire

La production de chaleur est assurée par le chauffage à distance de la Ville. La distribution de chaleur est effectuée par le sol. Tout les dépôts du sous-sol et les WC auront une ventilation d'hygiène. Le dépôt-atelier sera équipé d'une ventilation propre aux travaux de menuiserie. L'atelier du rez-de-chaussée sera équipé d'une extraction pour le four à céramique.

Une ventilation contrôlée est prévue dans l'ensemble des locaux de manière à répondre aux critères Minergie.

Des locaux sanitaires et un WC pour personnes à mobilité réduite sont prévus dans l'extension. Afin de permettre le raccordement au réseau, un système de relevage des eaux usées sera installé au sous-sol.

CFC 26 – Installations de transport

L'extension sera équipée d'un ascenseur de charge 1000 kg pour treize personnes. Celle-ci sera très utile pour le stockage des vestiges archéologiques ainsi que pour l'installation d'expositions dans le musée existant. Il est important de noter que l'ascenseur existant dans le bâtiment actuel n'est pas adapté aux transports de marchandises et de matériel (palettes, etc.).

CFC 27 & 28 – Aménagements intérieurs 1 & 2

Les sols du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage seront recouverts d'une chape cirée. Facile d'entretien et résistante, celle-ci permettra l'utilisation de transpalettes. Les sols des locaux au sous-sol seront simplement recouverts d'une peinture à 2 composants. Les sols des locaux sanitaires ainsi que les murs, seront carrelés.

Les murs resteront en béton brut apparent. Un soin particulier sera apporté à la qualité du béton des surfaces du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

Les plafonds des espaces situés au rez-de-chaussée et à l'étage seront conçus de manière à garantir une bonne acoustique. La cuisine, les portes et les armoires de rangement seront exécutées en menuiserie.

CFC 41 & 42 – Aménagements extérieurs

Le projet d'aménagement extérieur se veut simple et respectueux de l'existant. La cour en gravier est redéfinie par des limites claires. Un engazonnement des zones de chantier est également prévu. Le réaménagement du jardin potager romain et du « bac archéologique » permettront au musée de poursuivre sa mission pédagogique.

CFC 5 – Frais secondaires

Sous cette rubrique sont regroupés les frais de demandes d'autorisation, les taxes usuelles, les frais de reproductions.

CFC 6 – Divers et imprévus

Le montant relatif à ce poste est relativement élevé. En effet, vu que le devis n'a pas été établi sur la base de soumissions rentrées, le risque découlant des inconnues du marché de la construction au moment de la mise en soumission sont importants.

CFC 9 – Ameublement

Un ameublement de base est prévu pour l'extension. Selon les besoins, un chariot multimédia équipé des technologies contemporaines pourra être installé dans les salles. Des rideaux d'obscurcissement sont prévus. Les luminaires intérieurs et extérieurs sont comptabilisés dans ce poste.

6. Développement durable

L'implantation du bâtiment a été choisie de manière à prêter le moins possible les qualités du bâtiment existant et des espaces extérieurs. L'impact de la construction est réduit au minimum et circonscrit dans une zone précise. L'intervention dans son ensemble cherche également à requalifier les aménagements extérieurs avec un minimum d'intrusion et d'éléments bâtis.

Le rapatriement de l'actuel atelier-dépôt, situé actuellement à la Vallombreuse, sur le site même du musée permettra d'éviter un grand nombre de déplacements en véhicule privé et camionnettes entre les deux lieux lors de la préparation et du démontage des expositions. En outre, cela permettra d'éviter de transformer le hall d'entrée du musée en atelier d'ajustage et de finitions à ces occasions.

Le nouveau bâtiment est relié au chauffage à distance (énergie renouvelable). Les Portakabin actuels sont chauffés à l'électricité.

Le nouveau bâtiment est conçu de manière à respecter les critères correspondant au label « Minergie ».

L'architecture du bâtiment contribue à la composante sociale du développement durable en créant des espaces dialoguant avec le jardin, par de grandes ouvertures, y compris l'espace de cafétéria. L'environnement de travail des collaborateurs du Musée sera sensiblement amélioré.

7. Coût des travaux

Le coût des travaux a été effectué par l'architecte, sans rentrée de soumissions. Il a été calculé avec la méthode par éléments en prenant comme références des objets récents et comparables. Le risque que comporte ce devis est estimé dans le CFC 6, Divers et imprévus. Il comprend la part d'incertitude que comporte le devis de l'architecte (3%), et celle qui résulte de la situation du marché au moment des appels d'offre en termes de concurrence (~7%).

CFC	LIBELLÉ	TOTAL	%
	TOTALITÉ DES TRAVAUX TTC	2'674'600.00	107,60 %
	TVA 7,6 %	188'900.00	7,60 %
	Totalité des travaux HT	2'485'700.00	100,00 %
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	227'700.00	9,16 %
10	Relevés, études géotechniques	9'000.00	0,36 %
11	Déblaiement, préparation du terrain	96'200.00	3,87 %
13	Installations de chantier en commun	5'000.00	0,20 %
14	Adaptation des bâtiments	5'500.00	0,22 %
15	Adaptation du réseau de conduites existant	2'000.00	0,08 %
17	Fondations spéciales, protection de fouilles	110'000.00	4,43 %

2	BÂTIMENT	1'810'100.00	72,82 %
21	Gros œuvre 1	514'600.00	20,70 %
22	Gros œuvre 2	301'200.00	12,12 %
23	Installations électriques	75'000.00	3,02 %
24	Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (installations)	194'000.00	7,80 %
25	Installations sanitaires	41'000.00	1,65 %
26	Installations de transport	60'000.00	2,41 %
27	Aménagements intérieurs 1	109'000.00	4,39 %
28	Aménagements intérieurs 2	114'700.00	4,61 %
29	Honoraires	400'600.00	16,12 %
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	22'400.00	0,90 %
41	Constructions	13'600.00	0,55 %
42	Jardins	8'800.00	0,35 %
5	FRAIS SECONDAIRES	55'500.00	2,24 %
51	Autorisations, taxes	40'000.00	1,61 %
52	Échantillons, maquettes, reproductions, documents	10'500.00	0,42 %
56	Autres frais secondaires	5'000.00	0,20 %
6	DIVERS ET IMPRÉVUS	234'000.00	9,41 %
9	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION	136'000.00	5,47 %
90	Meubles	41'000.00	1,65 %
91	Luminaires	30'000.00	1,21 %
92	Textiles	32'000.00	1,29 %
93	Appareils, machines	2'000.00	0,08 %
94	Petit inventaire	2'000.00	0,08 %
95	Réserve	3'000.00	0,12 %
98	Œuvre d'art	16'000.00	0,64 %
99	Honoraires	10'000.00	0,40 %

8. Calendrier des opérations

Le calendrier des opérations est le suivant :

Mai 2010 : mise à l'enquête publique.

Printemps/été 2010 : appels d'offre des principales soumissions + préparation à l'exécution.

Été 2010 : permis de construire et obtention du crédit d'ouvrage.

Automne 2010 : début des travaux.

Printemps 2012 : fin des travaux.

Trois aspects non maîtrisables sont toutefois susceptibles d'influencer ce calendrier :

La date de réception du permis de construire.

La date d'obtention du crédit d'ouvrage.

Des découvertes archéologiques importantes dans le sous-sol après le démarrage des travaux.

9. Aspects financiers

9.1 Charges financières

Les charges financières annuelles découlant de la présente demande de crédit, calculées selon la méthode de l'annuité fixe au taux de 3,5%, avec une durée d'amortissement de vingt ans, s'élèvent à Fr. 188'200.--.

9.2 Charges d'exploitation

L'exploitation de cette nouvelle construction, amènera une augmentation des charges annuelles du personnel de l'unité de nettoyage. On peut estimer que le temps de nettoyage des locaux se montera à 780 heures par année, ce qui correspond à un poste de personnel de ménage à 37,5% (quinze heures/semaine). Le coût d'acquisition du matériel (chariot, aspirateur, machine, etc.) est estimé à Fr. 4000.--.

A la fin des travaux, l'immeuble sera rattaché au Service du logement et des gérances qui assurera son entretien. A cet effet, les charges y relatives figureront au budget de fonctionnement de ce Service.

Les charges d'exploitation annuelles s'articuleront comme suit :

Eau, énergie et chauffage	Fr. 15'000.--
Personnel de nettoyage base annuelle brute	Fr. 25'000.--
Total	Fr. 40'000.--

9.3 Coût de l'engagement d'un-e médiateur-trice culturel-le

La création d'un poste à 50% de médiateur-trice culturel-le évoquée au point 4.2 ci-avant entraînera une augmentation des charges de personnel émergeant au budget du Musée romain d'environ Fr. 42'000.-- (salaire annuel brut sans le 13^e) dès que les travaux d'extension seront terminés. Ces charges seront intégrées le moment venu dans le budget concerné.

9.4 Compte d'attente

Par communication de la Municipalité au Conseil communal le 14 septembre 2009⁵, un compte d'attente N° 3302.581.335 de Fr. 250'000.-- a été ouvert. A ce jour, il accuse une dépense de Fr. 60'147.20. Il sera balancé par prélèvement sur le crédit d'investissement, objet du présent préavis.

9.5 Plan des investissements

Le projet figure au plan des investissements pour les années 2010 à 2013 avec un montant de Fr. 3'000'000.--.

⁵BCC 2009, en cours d'édition.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/16 de la Municipalité, du 31 mars 2010 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet d'agrandissement du Musée romain de Lausanne-Vidy, sis au chemin du Bois-de-Vaux 24 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'674'600.- ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2, à raison de Fr. 133'800.-, par la rubrique 3302.331 du budget de direction de la culture, du logement et du patrimoine, service du logement et des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « imputations internes » du budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service du logement et des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2 ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions ou recettes de sponsoring qui pourraient être accordées ;
7. d'autoriser le service du logement et des gérances à engager le personnel de nettoyage représentant un 0,375 EPT et d'acquérir du matériel de nettoyage pour un montant de Fr. 4000.- ;
8. d'accepter le principe de la création d'un poste à 50% de médiateur-trice culturel-le, d'un coût annuel d'environ Fr. 42'000.- à porter le moment venu en augmentation du budget du Musée romain.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Claude Grin (Les Verts), rapportrice, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M^{me} Magali Crausaz Mottier (AGT), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M. Yvan Salzmann (Soc.), M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), M. Serge Segura (LE), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M^{me} Claude Grin (Les Verts), rapportrice : – La commission N° 45 chargée de traiter le Préavis N° 2010/16 : Musée romain de Lausanne-Vidy – Extension du bâtiment s’est réunie une fois le 1^{er} juin 2010 de 10 h 00 à 11 h 55 au Musée romain de Lausanne-Vidy. Elle était composée de M^{mes} et MM. Giampiero Trezzini, Caroline Alvarez, Laurent Guidetti, Yvan Salzmann, Serge Segura, Philippe Jacquat, Magali Crausaz Mottier, Sandrine Schlienger et Claude Grin, rapportrice. M^{me} Marlène Bérard était excusée.

La Municipalité et les services concernés étaient représentés par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine (CLP), M. Fabien Ruf, chef du Service de la culture (CLP), M. Laurent Flutsch, directeur du Musée romain de Lausanne-Vidy (CLP), M. David Fromaget, architecte, Service d’architecture (TRX), M. Didier Pache, adjoint technique, Service du logement et des gérances (CLP), et M^{me} Liliane Blanc, juriste, Service de la culture (CLP), que nous remercions pour ses excellentes notes de séance.

La séance a commencé par une brève présentation de l’objet du préavis par M^{me} Silvia Zamora, à savoir la demande d’octroi d’un crédit d’ouvrage de Fr. 2’674’600.– pour réaliser l’extension du bâtiment du Musée romain de Lausanne-Vidy, sis au ch. du Bois-de-Vaux 24.

M^{me} Zamora souligne qu’il s’agit du premier projet d’investissement annoncé dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008, sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne.

Les commissaires ont constaté, lors de leur visite du Musée romain de Lausanne-Vidy, que celui-ci manque actuellement de place pour une bonne partie de ses activités. Le manque de place est compensé par l’utilisation depuis 2002 de deux Portakabin, solution de moins en moins satisfaisante.

L’extension du bâtiment du Musée romain de Lausanne-Vidy est projetée sous forme d’un bâtiment annexe relié au bâtiment principal. Ce nouveau bâtiment permettra la création au sous-sol de dépôts archéologiques, et aux rez-de-chaussée et premier étage, d’une salle de conférence et d’un espace de tri de matériel archéologique, d’une cafétéria et d’une zone de détente pour le public, d’un atelier per-

mettant de développer notamment les activités jeunes publics. L’extension du musée permettra aussi le transfert de l’atelier de menuiserie situé actuellement à la Vallombreuse, ce transfert permettra de rationaliser le travail des collaborateurs techniques du musée. La place libérée par le déménagement de l’atelier de menuiserie permettra de rapatrier dans le dépôt de la Vallombreuse ; le lapidaire stocké à la Vallée de la Jeunesse. Les collections du musée seront ainsi regroupées au même endroit.

Par cette extension du bâtiment, le Musée romain de Lausanne-Vidy sera doté des surfaces nécessaires pour développer ses activités muséales, pédagogiques et scientifiques. Les surfaces d’exposition, de 220 m² pour l’exposition permanente et de 180 m² pour l’exposition temporaire, situées dans le bâtiment actuel sont jugées suffisantes.

Ce préavis demande également la création d’un poste à 50 % de médiateur ou de médiatrice culturel, dès la fin des travaux d’extension. Actuellement, la médiation culturelle est assurée par des intervenants extérieurs qui sont rémunérés directement par les parents, à raison de Fr. 15.– par enfant. En cas d’engagement d’un médiateur ou d’une médiatrice culturel(le), le musée encaissera directement les sommes liées à ces activités, soit environ Fr. 15’000.– par an.

L’engagement d’un médiateur ou d’une médiatrice culturel(le) permettra d’organiser entre huitante et cent ateliers par année et de manière plus professionnelle. Son cahier des charges sera calqué sur celui de la médiatrice culturelle qui travaille à mi-temps au mudac.

Les revenus actuels liés aux activités de médiation culturelle sont insuffisants pour couvrir ce poste ; ils peuvent couvrir partiellement les coûts effectifs des ateliers mais pas ceux de recherche, de conception et de préparation des ateliers.

Un des commissaires relève qu’il manque la mention du 13^e salaire et qu’il convient par conséquent d’amender la conclusion 8. Le coût de l’engagement d’un médiateur ou d’une médiatrice culturel est d’environ de Fr. 45’500.– y compris le 13^e salaire. Le même commissaire ajoute qu’il conviendra de mentionner dans le rapport de la commission qu’environ Fr. 15’000.– de recettes pour les ateliers pédagogiques et de sensibilisation du public compenseront partiellement les coûts supplémentaires dus à l’engagement d’un médiateur ou d’une médiatrice culturel(le).

Conclusions

Un commissaire propose de voter les conclusions 1 à 6 en bloc et les conclusions 7 et 8 séparément. Cette proposition est acceptée à l’unanimité par les commissaires.

Les conclusions 1 à 6 sont acceptées à l’unanimité des membres présents.

La conclusion 7 est acceptée par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

La conclusion 8, amendée sur son montant, soit Fr. 45'500.— en lieu et place des Fr. 42'000.— mentionnés, est acceptée à l'unanimité des voix.

Le président : – Madame la rapportrice, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Claude Grin (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Nous avons pu le voir en commission, le bâtiment souffre d'un manque de place important. Nous nous sommes réunis dans un Portakabin afin de bien le ressentir. Non seulement la place manque, et les ateliers doivent être organisés dans ces Portakabin à l'extérieur du musée, mais l'atelier de menuiserie, je crois, ne se trouve pas sur place, ce qui complique énormément le travail du personnel du Musée romain. Donc la première partie du préavis, c'est-à-dire la construction d'un bâtiment, est nécessaire et permettra de rationaliser les activités de ce musée. Ce crédit d'investissement semble nécessaire. La deuxième partie, c'est la réponse à un besoin tout aussi crucial, semble-t-il, l'engagement d'un médiateur culturel ou d'une médiatrice pour mener à bien plusieurs activités que le Musée romain développe avec constance pour l'accueil de diverses animations.

La commission a pu apprécier le manque de place, les conditions d'accueil spartiates et les qualités architecturales du projet malgré l'exiguïté du terrain à disposition. Pour toutes ces excellentes raisons, le groupe socialiste est unanime à vous inviter à soutenir ces conclusions, comme l'a fait l'ensemble des commissaires en commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Lorsqu'en 1993, il s'est agi de passer d'un baraquement en bois, provisoire depuis des temps immémoriaux, à un bâtiment en dur, qui paraissait vaste à l'époque, nous nous demandions si on n'avait pas vu un peu trop grand. Je rappelle au passage que c'est l'œuvre du Service d'architecture. Il n'est pas inutile de le préciser.

Aujourd'hui, ce qui paraissait grand il y a dix-sept ans est étroit. C'est une preuve de bonne santé de ce musée, une preuve de son travail de vulgarisation. En effet, il pourrait aussi avoir une réputation poussiéreuse, qui s'adresse uniquement à des amoureux du passé, à un public très restreint. Le mérite de la direction actuelle est d'avoir réussi à vulgariser, à rendre la matière attractive, au travers d'expositions temporaires, de jeux interactifs et autres. Notre groupe salue cette extension, qui arrive à point nommé.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je ne conteste pas l'objet de ce préavis, mais je trouve qu'il y a un risque d'établir un plan financier en fonction d'estimations et non de soumissions

rentrées. Je ne sais pas quelles sont les compétences de l'architecte en la matière, je ne sais pas si c'est un architecte de la Ville ou si c'est un mandataire externe, mais quand on lit la récapitulation et qu'on voit la précision avec laquelle sont calculés les différents postes des CFC, en tant qu'entrepreneur depuis plus de vingt-cinq ans, c'est la première fois que je vois 1,65 % pour le sanitaire, et 9,41 % pour les imprévus. Si on arrive à les chiffrer aussi précisément, ce ne sont plus des imprévus. Par conséquent, je m'étonne un peu de la façon dont ce calcul est fait et je demande si tout le sérieux nécessaire y a vraiment été apporté.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – D'abord, je me réjouis de l'esprit positif qui règne autour de l'agrandissement de ce musée. En effet, nous avons pu voir sur place comment les choses se passent, en quoi cet agrandissement est nécessaire, de quelle manière les activités du Musée romain se développent de manière réjouissante.

A propos des calculs et du souhait de M. Gaudard, je ne peux malheureusement pas lui répondre, je poserai la question à mon collègue M. François lorsqu'il sera de retour. C'est un bureau extérieur qui s'en est chargé, d'ailleurs les représentants de ce dernier étaient là, qui nous ont fait la présentation. Mais je pense que ces calculs ont été validés par le Service d'architecture, qui était également présent. D'après ce qu'on m'a dit, les choses ont été faites de manière tout à fait régulière, et la commission s'est longuement prononcée, en particulier sur l'estimation des honoraires. Ce que je peux dire au Conseil, c'est que le permis de construire a été délivré depuis lors, nous pouvons donc aller de l'avant avec le calendrier prévu.

Je vous invite à suivre l'exemple de la commission et à approuver ce préavis.

Enfin, je ne peux pas résister au plaisir de souligner les propos de M. Guidetti, peut-être pour les amateurs du Prix Champignac : il a parlé de conditions spartiates, ce qui est le comble pour un musée romain ! (*Rires.*)

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Le devis a été réalisé sans soumission, c'est ce qu'on nous a dit. C'est un devis estimatif, mais CFC trois chiffres, ce qui signifie que chaque poste a été détaillé de manière très précise. C'est d'ailleurs pour cette raison que les pourcents sont aussi précis. On n'annonce pas qu'on va prendre 10 % pour les réserves, on prend des réserves, parce qu'elles sont ce qu'elles doivent être. C'est donc une conséquence et non un but et cela explique ces pourcents à deux chiffres derrière la virgule. En revanche, par rapport au CFC trois chiffres, ce n'est pas parce qu'on fait un devis estimatif qu'il est moins précis, au contraire. Rien n'empêche, lorsque le projet évolue beaucoup, d'avoir un décompte final qui explose à la fin malgré des soumissions qui, prétendument, précisent le prix. Il ne faut pas voir ce devis estimatif comme une preuve de manque de sérieux des architectes. Au contraire, le fait que ce soit un devis trois chiffres signifie que chaque poste a été étudié précisément.

Le président : – La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer aux conclusions. Madame la rapportrice, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Claude Grin (Les Verts), rapportrice : – Les conclusions 1 à 6 ont été acceptées à l'unanimité des membres présents. La conclusion 7 a été acceptée par 8 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention. La conclusion 8 a été amendée sur son montant: il faut maintenant lire Fr. 45'500.– au lieu de Fr. 42'000.–. La différence vient de ce que dans la rédaction du préavis le 13^e salaire pour la personne qui sera chargée de l'animation culturelle du musée a été oublié.

Le président : – Je vous propose de procéder comme la commission et de voter les conclusions 1 à 6 ensemble. S'il n'y a pas d'opposition, nous voterons à main levée. Celles et ceux qui approuvent les conclusions 1 à 6 sont priés de lever la main. Abstentions? Oppositions? A l'unanimité, vous avez accepté les conclusions 1 à 6.

Je prends la conclusion 7. Voulez-vous que je vous la lise? Ce n'est pas nécessaire, je vous remercie. Celles et ceux qui approuvent cette conclusion sont priés de lever la main. Merci. Abstentions? Oppositions? Avec une abstention, vous avez approuvé la conclusion 7.

Nous votons maintenant la conclusion 8 amendée. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Abstentions? Oppositions? Avec une abstention, vous avez accepté cette conclusion 8.

Je vous remercie, Madame la rapportrice. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/16 de la Municipalité, du 31 mars 2010;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet d'agrandissement du Musée romain de Lausanne-Vidy, sis au chemin du Bois-de-Vaux 24;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'674'600.–;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2, à raison de Fr. 133'800.–, par la rubrique 3302.331 du budget de Direction de la culture, du logement et du patrimoine, Service du logement et des gérances;
4. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 «imputations internes» du budget de la Direction de la culture, du

logement et du patrimoine, Service du logement et des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus;

5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions ou recettes de sponsoring qui pourraient être accordées;
7. d'autoriser le Service du logement et des gérances à engager le personnel de nettoyage représentant un 0,375 EPT et d'acquérir du matériel de nettoyage pour un montant de Fr. 4000.–;
8. d'accepter le principe de la création d'un poste à 50% de médiateur-trice culturel-le, d'un coût annuel d'environ Fr. 45'500.– à porter le moment venu en augmentation du budget du Musée romain.

Le président : – Nous passons au point R118, préavis 2010/15. «Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz-Gilliard»».

Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz-Gilliard»

*Reprise et fin de la discussion*³

Rapport

Rapport polycopié de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice : – Suite au renvoi de l'objet à la prochaine séance décidé le 29 juin, votre commission a tenu une nouvelle réunion le 5 juillet 2010 afin d'essayer de mieux comprendre le calcul du droit de superficie et de se prononcer sur l'amendement Ostermann.

Elle était composée de M^{me} Françoise Longchamp, de MM. Jean-Charles Bettens, Jean-François Cachin, Jean Meylan, Roland Ostermann, David Payot, Charles-Denis Perrin, Blaise Michel Pitton ainsi que de la rapportrice soussignée. M. Raphaël Abbet était absent.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora et l'Administration par MM. Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre et Philippe Equey, délégué à

³BCC 2009-2010, T. II (N° 19/II), p. 1021.

la Commission immobilière. M^{me} Sonia Carbonell, assistante de la Commission immobilière, tenait les notes de séance, ce pourquoi nous la remercions.

Il est tout d'abord relevé que les indications chiffrées erronées, évoquées lors de la première séance, existant sur le plan d'enquête et corrigées à la main, sont le fait de l'architecte et que les services de la Ville ont le devoir de corriger ce genre d'erreur lorsqu'il en existe. Il est compréhensible que ce genre de document puisse induire en erreur.

Pour les services de la Ville, le coefficient d'utilisation du sol est de 0,21 soit 2574 m² sur un total de 12'469 m². La zone de villas A précise que la surface brute de plancher se calcule sur la base d'un niveau sur rez, plus 2/3 de la surface d'un étage pour les combles ; donc la surface au sol doit être multipliée par 2,6.

En partant d'un prix moyen de vente de Fr. 350.– en zone villa dans ce secteur et en appliquant le CUS précédent, on obtient un prix de Fr. 167.– par mètre carré, ce qui, appliqué à la parcelle totale de 12'649 m², donne un prix du terrain de Fr. 2'082'000.– arrondi à Fr. 2'100'000.–.

Ce prix a fait l'objet d'une discussion avec Coopélia et a été accepté. En plus d'un prix de la villa individuelle de Fr. 878'000.– et de la villa mitoyenne de Fr. 768'000.–, l'occupant d'une de ces villas devra s'acquitter d'un loyer mensuel dû au terrain de Fr. 727.– pour une villa individuelle et de Fr. 487.– pour une maison mitoyenne. Toute augmentation de ce loyer, par ailleurs négocié, met en danger la réalisation du projet.

Enfin, l'Administration précise que la valeur du terrain a été calculée sur la base du projet et que les sommes de Fr. 250.– et de Fr. 50.–, purement indicatives, n'auraient pas dû être mentionnées dans le préavis.

Au contraire, M. Ostermann constate que les seuls éléments en sa possession dans le préavis conduisent à un autre résultat. La surface construite étant de 1524 m² et le règlement précisant que le terrain doit être six fois plus grand que la surface construite, on aboutit à 9144 m² à Fr. 250.– et seulement 3039 m² à Fr. 25.–, ce qui amène à une valeur du terrain de Fr. 2'360'000.–.

La solution de M. Ostermann amène à une redevance de superficie de Fr. 118'000.– par an contre Fr. 105'000.– dans la version de la Municipalité. Une commissaire relève que, sur la durée du droit de superficie, la différence est supérieure à Fr. 1 million.

Après une brève discussion, l'amendement Ostermann est repoussé par sept voix contre deux.

Le président: – Il s'agit de reprendre les discussions que nous avons interrompues au mois de juin. La commission s'est à nouveau réunie, vous avez reçu un second rapport. Je vous propose d'ouvrir la discussion. M^{me} Marie-

Ange Brélaz, qui est absente et nous demande de l'excuser, ne pourra donc pas jouer son rôle de rapportrice. M. Ostermann n'ayant pas désiré jouer ce rôle, c'est un autre membre de la commission, M. Jean-Charles Bettens, qui fera office de rapporteur.

Vous avez la parole, Monsieur Bettens, si vous avez un commentaire à faire sur le rapport.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur remplaçant: – La commission ad hoc s'est réunie une deuxième fois le 5 juillet dernier, cet intervalle devant permettre à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine d'analyser le calcul du droit de superficie et de la redevance de la parcelle de Praz-Gillard, suite à l'amendement déposé par M. Roland Ostermann. Le résultat des délibérations de la commission fait l'objet de ce deuxième rapport complémentaire.

Toutefois, avant d'ouvrir le débat, il convient d'apporter deux corrections au rapport que vous avez en main, corrections qui nous ont été signalées par la Direction CLP. A la première page du rapport complémentaire [p. 40], cinquième alinéa, troisième ligne, il faut lire: « un niveau sur rez, plus 3/5 de la surface... » au lieu de « plus 2/3 »... Deuxième correction, toujours sur cette page: trois alinéas plus bas, deuxième ligne, il faut lire: « que les sommes de Fr. 250.– et Fr. 25.–, purement indicatives... » au lieu de « que les sommes de Fr. 250.– et de Fr. 50.–... ».

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Une remise en situation pour commencer. Lors de la séance de commission du 31 mai, on a eu quelque peine à nous expliquer comment avait été calculée la redevance du droit de superficie. On se référait au dossier d'enquête, archi faux, sans même tenir compte de la seule correction manuscrite apportée par le Service du cadastre. Un complément nous a été fourni après coup, avec les notes de séance. C'est sur cette base que j'ai formulé un amendement adressé à tous les membres de cette assemblée et à la directrice concernée, en vue de la séance du Conseil du 29 juin. La directrice a indiqué par courriel que si l'amendement était maintenu (?!), les arguments destinés à le combattre seraient développés lors de cette séance. Il n'en a rien été.

Pour des raisons qui m'échappent, le président de séance a décidé que l'amendement n'était pas recevable, puisque non développé en commission (ce qui était d'ailleurs impossible, puisqu'il résultait des compléments reçus après coup). D'où la demande du Conseil de réunir la commission. Curieusement, il a fallu attendre le début de la séance de commission pour que soit fournie, comme contre-argument, la méthode précise de calcul de la redevance. Il a fallu lire ce texte tout en suivant le déroulement de la discussion, alors que l'amendement, lui, avait déjà été reçu par tous plus de deux semaines auparavant.

Que nous apprend le texte reçu? Que l'amendement se fonde sur des chiffres, certes donnés, mais qui n'auraient pas dû l'être, car ils n'étaient qu'indicatifs. On peut toutefois penser qu'ils étaient destinés à nous convaincre du bien-fondé de la méthode.

Alors cette méthode? Elle consiste en fait en ceci, même si la présentation est différente: si vous voulez construire une surface de 1500 m² au sol, le règlement vous impose d'avoir une parcelle 6 fois plus grande, soit 9000 m². Vous avez le droit d'y construire 2,6 étages, soit une surface de 3900 m² de plancher. Si, comme ici, vous ne construisez rien au-dessus des garages, vous arrivez en gros à 2600 m², soit deux tiers de la surface de plancher que vous auriez pu construire. La Ville vous dit alors que si vous vous étaliez moins, une parcelle totale réduite aux deux tiers aurait suffi et que c'est uniquement là-dessus qu'on va vous taxer, à raison de Fr. 350.– le m², prix moyen du terrain en zone de villas dans la région. Vous ne payez donc que pour les 6000 premiers mètres carrés, les 3000 restants sont mis gratuitement à votre disposition. Et on pousse encore la gentillesse jusqu'à vous offrir l'usage gratuit de 3500 m² supplémentaires.

Pour éviter de m'entendre dire que les chiffres arrondis pour des raisons pédagogiques ne sont pas tout à fait corrects, je précise que sur les 12'469 m² de l'assiette du droit, la redevance est calculée sur la base de 6000 m² à Fr. 350.–/m² et que 6469 m² sont exempts de toute redevance. Ou, si vous préférez payer sur la parcelle entière, le prix du mètre carré est ramené à Fr. 168.–. A Montblesson, la Ville a vendu le terrain Fr. 330.– le m², sans nuance.

La méthode utilisée peut en définitive être caractérisée ainsi: on met à votre disposition une parcelle, que vous construisez au maximum, vous payez une redevance complète, fondée sur le prix du terrain. On double la dimension de la parcelle, sans construction supplémentaire, vous pouvez vous étaler gratuitement. Demandez alors que la parcelle soit quatre fois plus grande, pour le même prix, c'est plus agréable.

Il n'est pas dans mes ambitions de revoir ce soir de fond en comble la méthode de calcul de la redevance sur ce cas particulier. L'amendement proposé n'est dès lors qu'un correctif modeste, mais indispensable.

On nous a montré qu'on arrivait à un prix de Fr. 250.– le m² pour le terrain construit et Fr. 25.– le m² pour la partie verger, zone de verdure, biotope. Admettons pour l'heure que ces prix sont raisonnables et qu'on fasse ainsi une différence marquée pour une partie non construite, qui est en plus. Mais en plus de quoi? La surface construite au sol est de 1524 m². Le règlement exige que la parcelle soit au moins de six fois 1524 m², soit 9144 m². C'est cette surface qui doit être taxée à Fr. 250.– le m² et non une portion de 8007 m², déterminée on ne sait trop comment. C'est le sens de l'amendement proposé.

M. Guy Gaudard (LE): – Je rappelle qu'une majorité de LausannEnsemble refusera les deux conclusions de ce

préavis. En effet, la pression immobilière et la pénurie de logements à Lausanne se sont accentuées depuis septembre 2007, date de la mise à l'enquête de cette promotion. Depuis, de nombreux concitoyens sont en quête de logement. Dès lors, par souci de cohérence et de crédibilité envers les Lausannois, il n'entre pas dans nos objectifs de politique immobilière d'accepter de cautionner à hauteur de 30% la construction de seize villas, bénéficiant d'un droit de superficie sur une parcelle communale plus grande qu'un terrain de foot, soit 12'464 m². Il serait grand temps de s'entendre une fois pour toutes sur la capacité financière des contribuables que l'on entend attirer à Lausanne dans des villas. D'autant plus qu'à la lecture du second rapport de commission, le subventionnement pour ces villas est proche. En effet, si la redevance du droit de superficie venait à être augmentée, comme l'a démontré tout à l'heure M. Ostermann, le projet serait en péril. Cela veut tout dire.

Pour ces raisons, et en invitant la Municipalité à valoriser tout le bas de la parcelle, et pas seulement un quart, LausannEnsemble vous invite à refuser les deux conclusions de ce préavis.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Je suis désolée, Monsieur Ostermann, si un texte d'explication n'a pu vous être remis que le lundi. Il n'y avait évidemment pas de volonté de ne pas permettre à la commission de l'étudier avant. Je rappelle que la séance du Conseil communal avait eu lieu le mardi précédent et s'est terminée après minuit. Le lendemain, mercredi, était jour de Municipalité. Personnellement, je ne suis retournée qu'en fin d'après-midi au bureau. Il y avait jeudi et vendredi pour permettre aux fonctionnaires d'établir le document que je leur ai demandé de préparer pour la séance de commission. Ce n'était pas possible de l'envoyer avant le week-end, puisque la commission avait été convoquée pour le lundi matin à 8 h 00. Vous vous souvenez qu'elle a été convoquée oralement ici, après minuit. C'est une question de temps et pas du tout une volonté de ne pas permettre à la commission d'examiner ce document.

Je réponds maintenant à M. Gaudard sur la question de la densité. Je l'ai déjà dit au mois de juin, lors de la dernière séance du Conseil communal, suite à une intervention de M. Abbet. La Municipalité aussi aurait souhaité faire un projet plus dense, qui, je le rappelle, serait réglementaire sur cette parcelle. C'était notre volonté initiale, ce qui est en cohérence avec la politique du logement de la Ville. Simple-ment, nous avons répondu à de très nombreuses interventions des habitants et aux souhaits émis lors de la démarche participative de ne pas trop densifier. C'est donc pour répondre aux vœux des habitants que nous avons dérogé à notre volonté de densifier sur cette parcelle. Sur le fond, je ne peux qu'être d'accord avec vous, mais voilà. Vous nous reprochez à d'autres moments de ne pas écouter les souhaits des habitants. Là, nous avons décidé de respecter ce qu'ils nous demandaient et le contrat moral que nous avons passé avec eux en entamant cette démarche participative.

M. Ostermann dit qu'alors on peut s'étendre sans avoir à payer une redevance plus élevée. Non. Dans l'acte, le projet est bien conçu sur cette densité-là, pour ces constructions-là. Evidemment, si dans vingt ans, dans trente ans, les circonstances changeaient et si le projet devenait plus dense, la redevance serait augmentée. Ce n'est pas une redevance définie comme ça, quels que soient les bâtiments réalisés sur cet emplacement.

Un dernier mot sur le cautionnement, je ne veux pas être trop longue, chacun a déjà bien entendu toutes les explications et la commission s'est aussi longuement prononcée là-dessus. Le cautionnement, c'est la manière la plus simple d'aider un projet à se réaliser. Il se fait presque toujours, en tout cas dans des circonstances comme celles-là, c'est-à-dire un projet de construction qui permet soit d'amener des habitants supplémentaires, soit de réaliser des logements. Vous le voyez dans d'autres projets de DDP ou de subventionnement de constructions. C'est une manière simple, qui ne coûte pas grand-chose à la Commune. Elle ne coûte en fait rien du tout puisqu'il ne s'agit que de cautionner l'emprunt fait par la société, la coopérative ou l'association – ça dépend du projet –, ce qui lui permet d'obtenir un taux d'intérêt plus intéressant auprès de la banque. Peut-être le Conseil communal ne voudra-t-il plus, un jour, que la Municipalité octroie le cautionnement, mais je vous rends attentifs à ce que signifie sa remise en cause. Nous allons beaucoup vous proposer cette forme de soutien dans le cadre des projets de l'écoquartier Métamorphose. Si on veut constituer des lots accessibles à des coopératives d'habitants, et pas simplement aux grandes coopératives traditionnelles ou aux investisseurs, c'est par le biais du cautionnement que le soutien à de plus petits projets pourra se réaliser. Sans qu'il n'en coûte rien à la Ville, puisqu'on ne sort pas d'argent, on ne fait que prendre l'engagement auprès d'une banque que s'il y avait un problème, la Ville l'assumerait. Mais cela n'arrive pratiquement jamais. Je vous ai donné l'exemple, la dernière fois, de la CORAD à l'avenue de Cour, qui a simplement été reprise par une autre coopérative ou une autre fondation. Si vous souhaitez remettre en cause le cautionnement, cela voudra dire que peut-être, lorsqu'il s'agira d'octroyer des DDP pour des lots dans le futur écoquartier, il faudra revoir la méthode. Mais c'est cela que nous allons beaucoup vous proposer lorsqu'il s'agira de favoriser les coopératives d'habitants.

Je peux vous engager à soutenir le préavis de la Municipalité en vous rappelant qu'on est passé d'un projet très dense, mais qui ne plaisait pas aux habitants, à un projet moins dense qui ne plaît pas à certains d'entre vous. Beaucoup de temps a passé et ce serait vraiment opportun maintenant de pouvoir réaliser ces logements à cet endroit.

Le président : – Je vous rappelle que nous avons déjà longuement débattu sur ce préavis au mois de juin.

M. Raphaël Abbet (UDC) : – Comme l'a rappelé M^{me} la directrice, j'étais intervenu, et avec regret, à propos de la diminution du nombre de bâtiments qui seraient construits sur cette parcelle. Je ne mets pas le projet en question.

Je n'ai malheureusement pas pu être présent à la séance de commission complémentaire, instaurée quelques jours seulement après la séance du Conseil communal, dans un délai trop court pour intervenir. Je n'aimerais pas que cela devienne une habitude de se plier directement aux décisions de ne pas densifier, pour des raisons financières ou non, alors que nous demandons chaque fois de le faire. Pour toutes les raisons invoquées, je rejoins l'avis de M. Gaudard et je ferai comme il a dit.

M. David Payot (AGT) : – Je rappelle la position du groupe A Gauche Toute!, qui refusera en tout cas le cautionnement solidaire, en considérant que ce projet ne constitue pas une densification durable, qu'il n'y a pas un accès au logement pour des personnes de condition modeste. Personnellement, je me distancierai de l'amendement de M. Ostermann qui, me semble-t-il, applique les mêmes principes pour la vente d'un terrain et pour l'octroi d'un droit de superficie.

M. François Huguenet (Les Verts) : – Je souhaite seulement ajouter la conclusion qui manquait au développement de mon collègue Ostermann. Ce que nous contestons, via l'amendement, ce n'est pas le projet en tant que tel, c'est la méthode de calcul. Ce que demande en substance M. Ostermann, c'est d'ajouter environ Fr. 13'000.– par année, ce qui veut dire, en gros, Fr. 1 million sur la durée du droit de superficie. Ce que nous voulons, c'est une meilleure valorisation du terrain communal, nous ne voulons pas faire couler le projet. Je souhaite qu'on ne perde pas cet aspect de vue, parce que la méthode de calcul était en effet peu compréhensible et les explications peu évidentes. Certaines personnes ont passé beaucoup de temps là-dessus. Il semble qu'il y a là quelque chose à gagner pour la collectivité et je vous encourage vivement, au nom du groupe des Verts, à accepter cet amendement, pour une meilleure valorisation du terrain. Evidemment, nous ne sommes pas très contents de réaliser un projet immobilier là-haut, c'est tout à fait discutable. Mais c'est important de montrer, quand on fait ce genre de projets, que nous ne mettons pas à disposition le territoire communal au rabais. Je ne dis pas que nous le faisons, en l'occurrence... Mais là, il s'agit de viser une meilleure valorisation du terrain communal.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La densification invoquée par nos collègues Gaudard et Abbet doit être manipulée avec précaution.

Il y aurait ici deux façons de densifier : la première, artificielle, serait d'amputer la surface mise en droit de superficie d'une partie des zones non construites, qu'on laisserait en pâture. Le rapport entre la surface construite et celle de la parcelle augmenterait donc la densité. Ce serait au détriment des habitants – encore que jouer dans la pente ne sera pas d'un agrément total pour les enfants. Au passage, c'est curieux d'entendre affirmer qu'il est impossible de construire dans cette pente, alors que les abords témoignent du contraire.

L'autre méthode serait d'augmenter le nombre de constructions. Il faut alors se souvenir du premier projet, qui a soulevé un tollé dans la région. A raison, car on avait accumulé les maisons sur une partie de la parcelle. Or l'esprit qui a présidé à l'instauration des zones villas dans le secteur, c'était qu'il fallait attirer de riches contribuables qui, sinon, iraient à Epalinges. Pour les attirer, ce ne sont donc pas des casernes qu'il faut construire, mais des villas, dans l'esprit du lieu. Et l'esprit est défini par le règlement : une parcelle ne peut être construite que sur un sixième de sa surface. Cela devrait impliquer que chaque bâtiment est entouré d'un terrain libre de construction et d'une surface égale à cinq fois celle du bâtiment. Ce n'est déjà pas le cas dans le projet actuel, il faudrait veiller à ne pas faire pire encore.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je n'ai pas l'intention de voler des minutes à votre précieuse soirée, mais je crois que nous avons là une preuve tangible que certains PPA doivent être réexaminés. J'ai le sentiment que nous sommes face à une profonde injustice. Le terrain communal appartient à la collectivité et je ne crois pas que nous pouvons nous permettre, comme sur cette opération, de favoriser seize privilégiés qui auront des villas sur une parcelle très jolie, bien disposée, et paieront un loyer très confortable, en fin de compte.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Plus la discussion avance, moins je comprends la volonté du Conseil communal. J'ai cru entendre de la droite de ce Conseil il y a quelque temps qu'il ne fallait pas seulement faire du subventionné, mais aussi des logements en PPE et qu'il fallait favoriser l'accession à la propriété d'une classe moyenne. J'ai entendu A Gauche Toute! demander ce qu'était la classe moyenne. Cela ouvrirait beaucoup de débats que nous n'allons pas tenir ce soir, si vous êtes d'accord. Mais M. Payot a commencé en disant pour quelles raisons A Gauche Toute! s'oppose à des projets comme celui-là.

Sans vouloir prolonger : la Municipalité essaie d'être raisonnable. Nous essayons surtout d'être cohérents avec le préavis sur la politique du logement que nous vous avons présenté il y a quelques années⁴, qui veut favoriser l'accès au logement de toute la population, quelle que soit la catégorie, quelle que soit la forme de logement, quels que soient les souhaits des uns et des autres, tout cela sans être doctrinaires... Apparemment, cela ne plaît pas à grand monde ce soir et, pour ne pas continuer à nous perdre dans des débats où la Municipalité ne sait plus quel signe vous lui donnez, je vous engage à voter ce préavis. S'il n'est pas le meilleur en termes de densité – j'aurais préféré davantage –, c'est ce qu'on peut faire aujourd'hui à cet endroit. Monsieur Gaudard, on peut bien revoir les PPA, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans ce cas. Il s'agit de la difficulté de construire dans les zones foraines en densifiant, mais sans déplaire aux habitants, tout en ne vendant pas le terrain. Alors nous vous proposons quelque chose qui nous

paraît possible compte tenu des différentes contraintes. Je vous invite à voter ce préavis, dont nous avons déjà beaucoup parlé.

M. David Payot (AGT) : – J'essaierai d'être bref. Décidément, ce préavis suscite des déclarations intéressantes. La séance précédente, nous avons eu un plaidoyer de la Municipalité pour l'écoute des opposants qui ouvrait des perspectives intéressantes par rapport au projet de tour à Beaulieu⁵. Nous avons maintenant la droite qui critique les zones de villas et le manque de densité. C'est un point sur lequel A Gauche Toute! peut tout à fait rejoindre M. Gaudard. Nous trouvons aussi que le développement durable permettrait de mettre en doute l'idée de zone villas pour attirer des contribuables dits « intéressants ». Et au niveau du PPA, il me semble qu'il y a un problème avec ce projet.

Ensuite, si on considère que la densité dans la zone ne peut être changée, cela me fait soucier par rapport aux opposants au projet actuel de PPA. Il me semble qu'il y a ceux qui voudraient plus de densification, qui risquent de refuser le projet, et ceux qui n'ont pas forcément envie d'avoir des voisins trop proches. Dans les conditions légales actuelles, le projet qui nous est proposé permet au moins de valoriser le terrain et, de ce point de vue, à titre personnel, je le soutiendrai.

Le président : – La parole n'est plus demandée et je vous en remercie. Nous passons aux conclusions. D'abord en prenant l'amendement de M. Ostermann, qui demande de modifier l'article 9, redevance.

Amendement

Article 9 – Redevance

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5%) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions trois cent soixante mille francs (Fr. 2'360'000.–); la redevance s'élève ainsi à cent dix-huit mille francs (Fr. 118'000.–).

Toutefois, afin de faciliter le démarrage de l'opération, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant :

<i>1^{re} année :</i>	<i>Fr. 23'600.–</i>
<i>2^e année :</i>	<i>Fr. 47'200.–</i>
<i>3^e année :</i>	<i>Fr. 70'800.–</i>
<i>4^e année :</i>	<i>Fr. 94'400.–</i>
<i>5^e année :</i>	<i>Fr. 118'000.–</i>

Je vous propose le vote électronique. Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Ostermann votent oui, ceux qui refusent l'amendement votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 13/II), pp. 499 ss.

⁵BCC 2009-2010, T. II (N° 19/II), pp. 1035 ss.

Par 42 oui, 11 abstentions et 33 non, l'amendement de M. Ostermann a été accepté.

Nous passons aux conclusions du préavis. Monsieur le rapporteur, quelles sont les déterminations de la commission sur ces conclusions?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur remplaçant: – La conclusion 1 a été adoptée par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président: – Nous voterons la conclusion 1 de manière électronique. Celles et ceux qui l'acceptent votent oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 52 oui, 17 abstentions et 16 non, vous avez accepté la conclusion 1.

Au vu de ce résultat, nous pouvons voter la conclusion 2 à main levée.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur remplaçant: – La conclusion 2 a été adoptée par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Abstentions? Oppositions? A une bonne majorité, avec quelques abstentions et quelques oppositions, vous avez accepté la conclusion 2.

Ce point est clos, je remercie M. le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2010/15 de la Municipalité, du 24 mars 2010;
- vu le rapport et le rapport complémentaire de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la société coopérative «Praz-Gilliard» un droit distinct et permanent de superficie grevant 12'183 m² de la parcelle N° 15410 en bordure de la route de Praz-Gilliard, aux conditions amendées figurant dans le préavis N° 2010/15 de la Municipalité, du 24 mars 2010;
2. d'amender l'article 9 du droit distinct et permanent dans le sens suivant:

Article 9 - Redevance

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5%) l'an sur la valeur du terrain fixée à deux millions trois cent soixante mille francs (Fr. 2'360'000.–); la redevance s'élève ainsi à cent dix-huit mille francs (Fr. 118'000.–).

Toutefois, afin de faciliter le démarrage de l'opération, la redevance sera perçue progressivement, selon l'échelonnement suivant:

1 ^{re} année:	Fr. 23'600.–
2 ^e année:	Fr. 47'200.–
3 ^e année:	Fr. 70'800.–
4 ^e année:	Fr. 94'400.–
5 ^e année:	Fr. 118'000.–

La redevance sera indexée dès la 6^e année, tous les cinq ans sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de référence étant celui correspondant à celui de la cinquième année.

Le paiement de la redevance interviendra par semestre à l'avance, les 30 juin et 30 décembre, la première fois prorata temporis dès la délivrance du permis d'habiter, mais au plus tard dans un délai de six mois dès l'entrée des premiers propriétaires.

Un intérêt de retard, de cinq pour cent (5%) l'an sera dû par le superficiaire dès l'échéance.

Le superficiaire consent d'ores et déjà à l'inscription d'une hypothèque légale en faveur du superficiaire, d'un montant égal à trois annuités de la cinquième année, soit Fr. 315'000.– afin de garantir le paiement de la redevance.

3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de la construction (terrain non compris) admis par l'Autorité communale, soit au maximum un montant de Fr. 3'578'000.– (trois millions cinq cent septante-huit mille francs), cela conformément aux dispositions de l'art. 496 du Code des obligations, et pour une durée de dix ans.

Le président: – J'appelle M. Mathieu Blanc pour l'interpellation urgente intitulée «La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au Canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007?» Vous avez reçu le texte de l'interpellation, je demande donc à M. Blanc de ne pas la lire, mais de la commenter.

Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts:
«La Municipalité lausannoise confie-t-elle le projet du bistrot social au Canton pour contourner la volonté populaire exprimée lors du vote du 8 juillet 2007?»⁶

Développement photocopié

Par communiqué de presse du 19 août 2010, la Municipalité de Lausanne a fait part de sa décision, d'entente avec

⁶Cf. *supra*, p. 18.

les Autorités cantonales, de confier le projet d'ouverture d'un bistrot social à la Fondation des Oliviers, laquelle travaillera en collaboration avec d'autres institutions dépendant du Canton.

Entre autres conséquences de cette nouvelle proposition, la Municipalité informe qu'elle « *proposera donc le retrait des conclusions financières du rapport-préavis 2009/3 bis concernant le bistrot social, tout en maintenant les autres conclusions* ».

Les élus libéraux-radicaux et PDC sont extrêmement surpris de cette décision et du procédé employé.

Depuis plusieurs années, les Libéraux-Radicaux et les PDC – notamment par le postulat Françoise Longchamp et consorts « *Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée* » – demandent des réponses précises et une vision d'ensemble de la politique communale en matière de drogue. Après le rejet par les Lausannois du projet de local d'injection et de bistrot social lors du vote du 8 juillet 2007, d'importants atermoiements et le retrait du préavis 2009/3, la Municipalité avait finalement présenté en mai 2010 un rapport préavis 2009/3 bis intitulé *Politique communale en matière de drogue*. Or, moins de quatre mois après l'adoption de ce rapport par la Municipalité et peu avant que la Commission de ce Conseil ne siège, les élus lausannois ont appris par la presse que l'un des éléments majeurs de ce nouveau préavis, soit le projet d'un bistrot social, était retiré et pris en charge par le Canton.

On a également pu lire dans le *24 heures* du 20 août 2010 au sujet de cette reprise du dossier par le Canton que l'immeuble N° 16 de César-Roux que la Ville avait acheté notamment pour y implanter le bistrot social ne serait finalement peut-être plus utilisé à cet effet.

Au vu de ces éléments, des clarifications urgentes s'imposent. Dès lors, les soussignés souhaitent que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

1. Considérant que la création d'un bistrot social dans un immeuble de César-Roux constituait l'un des éléments centraux du préavis 2009/3 bis et que les modifications annoncées dépassent les seules « conséquences financières » du projet, la Municipalité entend-elle retirer ce préavis pour le modifier, comme le prévoit le Règlement de notre Conseil, avant de soumettre un nouveau préavis conforme à l'examen de ce Conseil ?
2. Les discussions avec la Fondation des Oliviers et les Autorités cantonales ne datant certainement pas d'hier, ni d'il y a quelques semaines, le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement peut-il nous expliquer pourquoi le préavis 2009/3 bis est sorti en mai dernier, tout en comportant la mention du bistrot social pour que celui-ci soit retiré moins de trois mois plus tard ? N'a-t-on pas agi dans la précipitation ?

3. Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement peut-il expliquer dans quelles conditions les discussions avec les Autorités cantonales se sont déroulées et en particulier si le Collège municipal était informé des discussions avec le Canton au moment d'adopter le préavis 2009/3 bis ?

4. Si le dossier du bistrot social est transféré ou confié aux Autorités cantonales ou à des instances professionnelles et scientifiques de l'Etat, comment la Municipalité fera-t-elle respecter la volonté populaire des citoyens lausannois qui par leur vote du 8 juillet 2007 avaient refusé la création d'un local d'injection et d'un bistrot social ?

5. Dans ce contexte, la Municipalité peut-elle donner des informations complémentaires sur l'avenir et l'affectation de l'immeuble de César-Roux N° 16 dont la Ville est maintenant propriétaire ?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses explications et réponses.

M. Mathieu Blanc (LE): – Je rappellerai seulement qu'après tous les événements qu'on sait, le fameux vote évoqué au début de notre séance⁷, le retrait d'un préavis, le dépôt d'un nouveau préavis quatre mois plus tard, nous recevons la nouvelle qu'un des éléments centraux de ce préavis, le bistrot social, est finalement retiré pour être confié plus ou moins au Canton, selon des modalités dont nous parlera M. le municipal. Cette décision a beaucoup surpris les Libéraux-Radicaux et les PDC, qui se sont engagés sur ce thème depuis très longtemps et réclament des explications urgentes sur ces modalités. C'est pourquoi nous avons posé différentes questions pour lesquelles nous souhaitons urgemment des réponses, au vu aussi des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil la semaine passée et cet après-midi.

Je résume les questions, que vous avez devant vous, à la demande du président. Etant entendu que le bistrot social est au cœur de ce nouveau préavis, est-ce que la Municipalité entend le retirer pour le modifier, comme le prévoit le Règlement de notre Conseil, avant de nous en soumettre un nouveau, conforme ? Ensuite, les conditions avec la Fondation des Oliviers et les Autorités cantonales ne datent certainement pas d'hier ni d'il y a quelques semaines, le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement peut-il nous expliquer pourquoi ce préavis est sorti en mai dernier, avec la mention du bistrot social, avant de le retirer moins de trois mois plus tard ? N'a-t-on pas agi dans la précipitation ? Ensuite, le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement peut-il expliquer dans quelles conditions les discussions avec les Autorités cantonales se sont déroulées, et en particulier si le collège municipal était informé de celles-ci au moment d'adopter le préavis 2009/3 bis ? D'autre part, si la question du bistrot social est transférée ou confiée aux Autorités cantonales ou à des instances professionnelles ou

⁷Cf. *supra*, p. 20.

spécifiques de l'Etat, comment la Municipalité fera-t-elle respecter le vote populaire du 8 juillet 2007, lors duquel les Lausannois avaient refusé la création d'un local d'injection et un bistrot social? Enfin, la Municipalité peut-elle donner des informations complémentaires sur l'avenir et l'affectation de l'immeuble César-Roux 16, dont la Ville est maintenant propriétaire? En effet, nous avons cru comprendre que le bistrot social n'y serait peut-être plus implanté.

Nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses et de ses explications.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je suis fasciné par l'acharnement d'une partie de ce Conseil communal sur des projets qui visent à traiter les problèmes de grande marginalité dans cette ville. La Municipalité répondra une autre fois à cette interpellation urgente.

Le président : – Je suis navré, Madame Longchamp, il n'y a pas de discussion étant donné que la Municipalité ne répond pas ce soir.

—————

Le président : – Ce point étant clos, vous me permettez, eu égard à la réception qui va suivre, de clore notre séance. Je vous remercie de la compréhension que vous avez manifestée envers mes premières hésitations. Je me réjouis de vous retrouver d'ici quelques minutes à l'Arсенic. Bonne soirée.

—————

La séance est levée à 19 h 45.